

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 22, 2022

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 3:02 p.m. [ET] for the consideration of the subject matter of Bill C-32, An Act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in Parliament on November 3, 2022 and certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I wish to welcome all the honourable senators, as well as all the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca.

[*English*]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and Chair of the Standing Senate Committee on National Finance. At this stage, I would like to do a round table and ask my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Gignac: Clément Gignac from Quebec.

Senator Galvez: Rosa Galvez, independent senator from Quebec.

Senator Loffreda: Good afternoon, everyone. Senator Tony Loffreda from Quebec.

[*English*]

Senator Bovey: Patricia Bovey from Manitoba.

Senator Duncan: Pat Duncan from the Yukon.

Senator Pate: Kim Pate from here, the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Moncion: Senator Moncion from Ontario.

[*English*]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

The Chair: Honourable senators, this afternoon we continue our study on the subject matter of Bill C-32, an act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 22 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 h 2 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue à tous les sénateurs et sénatrices et à tous les Canadiens qui nous regardent sur sencanada.ca.

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je préside le Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'aimerais faire un tour de table et demander à mes collègues de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Clément Gignac, sénateur du Québec.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, sénatrice indépendante du Québec.

Le sénateur Loffreda : Bonjour à tous. Sénateur Tony Loffreda, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, du Yukon.

La sénatrice Pate : Kim Pate, d'ici même, le territoire non abandonné des Algonquins anishinabes.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : La sénatrice Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons cet après-midi notre étude sur la teneur du projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé

Parliament on November 3, 2022, and certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022, referred to us, the Standing Senate Committee on National Finance, on November 17, 2022, by the Senate of Canada.

Honourable senators, we are pleased to have with us again today senior officials from the Department of Finance Canada — this time to discuss Parts 2, 3 and 4 of Bill C-32.

[*Translation*]

Senior officials from the Department of Finance are accompanied by representatives of the Canadian Space Agency and Employment and Social Development Canada.

[*English*]

Welcome to all of you, and thank you for accepting our invitation to appear before the Standing Senate Committee on National Finance. I have been informed that Jack Glick, Senior Advisor, Sales Tax Division, will talk to us about Part 2. Robert Ives, Senior Advisor, Sales Tax Division, will discuss Part 3. Anne David, Director, Asset Management, Crown Investment and Asset Management, will speak on Part 4, Division 1. Gina Clark, Director, International Finance Section, will talk about Part 4, Division 2.

Before we begin, honourable senators and witnesses, I would like to ask all the other witnesses that I did not name to please introduce yourselves should you be asked to answer a question. Thank you in advance.

Before giving the floor to Mr. Glick, I would like to inform the senators that opening remarks will be longer than usual — roughly 15 minutes — because, as mentioned, they will include remarks and comments on Parts 2, 3 and 4 of Bill C-32.

I will recognize Mr. Jack Glick, Senior Advisor, Sales Tax Division, who will be speaking to Part 2. Mr. Glick, the floor is yours, please.

Jack Glick, Senior Advisor, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: Thank you very much, Mr. Chair, and good afternoon. My name is Jack Glick. I'm a senior policy advisor in the excise policy section of the Department of Finance Canada. Part 2 of Bill C-32 implements measures announced in Budget 2022 regarding the taxation of cannabis products. In particular, amendments in the bill permit certain smaller licensees to remit excise duties on a quarterly rather than monthly basis, while other amendments are of a more technical nature. They include permitting the transfer of packaged but unstamped products between cannabis licensees. The quarterly remittances mentioned above have been

économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 que nous a renvoyé — à nous qui formons le Comité sénatorial permanent des finances nationales — le Sénat du Canada le 17 novembre 2022.

Honorables sénateurs, nous avons le plaisir d'accueillir encore aujourd'hui de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, mais cette fois-ci pour discuter des parties 2, 3 et 4 du projet de loi C-32.

[*Français*]

Les hauts fonctionnaires du ministère des Finances sont accompagnés de représentants de l'Agence spatiale canadienne et du ministère d'Emploi et Développement social Canada.

[*Traduction*]

Bienvenue à tous et merci d'avoir accepté notre invitation à témoigner devant le Comité sénatorial des finances nationales. On m'a avisé que M. Jack Glick, conseiller principal de la Division de la taxe de vente, nous parlera de la partie 2; M. Robert Ives, conseiller principal de la Division de la taxe de vente, nous parlera de la partie 3; Mme Anne David, directrice de la Gestion des actifs et des Investissements d'État et gestion des actifs, nous parlera de la section 1 de la partie 4; et Mme Gina Clark, directrice des Finances internationales, nous parlera de la section 2 de la partie 4.

Avant de commencer, chers collègues et chers témoins, j'aimerais demander à tous les témoins que je n'ai pas nommés de se présenter si on leur pose une question. Je vous remercie à l'avance.

Avant de donner la parole à M. Jack Glick, j'aimerais informer les sénateurs que les déclarations préliminaires seront plus longues que d'habitude — soit environ 15 minutes — car, comme je l'ai mentionné précédemment, elles comprendront des commentaires sur les parties 2, 3 et 4 du projet de loi C-32.

Je donne la parole à M. Jack Glick, conseiller principal de la Division de la taxe de vente, qui nous parlera de la partie 2. Monsieur Glick, vous pouvez débiter.

Jack Glick, conseiller principal, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Bonjour, et merci beaucoup, monsieur le président. Je m'appelle Jack Glick. Je suis conseiller principal en politiques dans le groupe responsable de la politique de la taxe d'accise au sein du ministère des Finances Canada. La partie 2 du projet de loi C-32 met en œuvre des mesures annoncées dans le budget de 2022 sur la taxation des produits du cannabis. Plus précisément, les amendements dans le projet de loi permettent à certains petits titulaires d'une licence de verser des droits d'accise sur une base trimestrielle plutôt que sur une base mensuelle. Les autres amendements sont de nature plus technique et comprennent le transfert de produits emballés,

administered by the Canada Revenue Agency, or CRA, since April 1 of this year, while the remaining amendments would come into force upon Royal Assent.

Part 2 also brings forward amendments to the framework for the taxation of vaping products, which was introduced in Budget 2022 and implemented via the Budget Implementation Act No. 1. These vaping-related measures provide for more clarity on markings and customs storage rules, and on excise duty liabilities for these goods. The modifications proposed are largely technical in nature to allow the Canada Revenue Agency and the Canada Border Services Agency to ensure proper administration of the vaping product taxation regime. The proposed amendments in these respects would be retroactive to October 1, 2022, which was the coming-into-force date of the overall taxation framework for vaping products.

We have previously consulted the public on both the cannabis and vaping-related frameworks and on the specific measures previously noted. I look forward to any questions you might have, and I would turn it over to my colleague for Part 3.

The Chair: For Part 3, I recognize Mr. Robert Ives. The floor is yours.

Robert Ives, Senior Advisor, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. My name is Robert Ives, I'm a senior advisor in the Sales Tax Division at the Department of Finance Canada. I am here today on Part 3 of the bill.

Part 3 of the bill is relatively short and does two things. First, it implements amendments to the Underused Housing Tax Act, which received Royal Assent on June 9 as part of Bill C-8. These amendments address technical issues — minor drafting errors that only became apparent following the tabling of Bill C-8 last December.

Second, Part 3 makes the Underused Housing Tax Regulations. These regulations would implement an exemption from the underused housing tax for vacation properties, which was announced in the Economic and Fiscal Update 2021 last December. The regulations also give the Minister of National Revenue the authority to require that any individuals eligible for a social insurance number provide that number in any return that's required to be filed under the underused housing tax, which is consistent with requirements under other Canadian tax statutes.

That concludes my overview of Part 3.

mais non estampillés, entre les producteurs autorisés. Les versements trimestriels mentionnés sont administrés par l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, depuis le 1^{er} avril de cette année; les autres amendements entreraient en vigueur au moment de la sanction royale.

La partie 2 propose également des amendements au cadre pour la taxation des produits de vapotage, qui a été annoncée dans le budget de 2022 et mise en œuvre par la Loi n^o 1 d'exécution du budget. Ces mesures sur les produits de vapotage apportent des précisions sur les mentions obligatoires, l'entreposage douanier et l'obligation d'acquitter un droit en matière de droit d'accise sur ces produits. Les modifications sont surtout de nature technique et permettraient à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada d'assurer la bonne administration du cadre de taxation des produits de vapotage. Les amendements proposés à ce sujet seraient réputés être entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2022, soit la date d'entrée en vigueur du cadre général de taxation des produits de vapotage.

Nous avons mené des consultations publiques sur les cadres du cannabis et du vapotage ainsi que sur les mesures précises mentionnées précédemment. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Je vais maintenant céder la parole à mon collègue qui vous entretiendra de la partie 3.

Le président : Pour la partie 3, je donne la parole à M. Robert Ives. Nous vous écoutons.

Robert Ives, conseiller principal, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Je m'appelle Robert Ives. Je suis conseiller principal à la Division de la taxe de vente du ministère des Finances Canada. Je suis ici aujourd'hui pour discuter de la partie 3 du projet de loi.

La partie 3 du projet de loi est relativement courte et accomplit deux choses. Tout d'abord, elle met en œuvre les modifications à la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés, qui a reçu la sanction royale le 9 juin en vertu du projet de loi C-8. Ces modifications corrigent des éléments techniques, soit des erreurs de rédaction mineures qui sont seulement devenues apparentes après le dépôt du projet de loi C-8 en décembre dernier.

En deuxième lieu, la partie 3 prend le Règlement sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Ce règlement mettrait en œuvre une exemption à la taxe sur les logements sous-utilisés pour les propriétés de vacances, annoncée en décembre dernier dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021. Le règlement confère également à la ministre du Revenu national le pouvoir d'exiger que les particuliers fournissent, le cas échéant, leur numéro d'assurance sociale dans les déclarations devant être produites en vertu de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Cette exigence est conforme aux exigences en vertu des autres lois fiscales canadiennes.

Voilà qui conclut mon survol de la partie 3.

The Chair: Thank you, Mr. Ives.

[Translation]

Anne David, Director, Asset Management, Crown Investment and Asset Management, Department of Finance Canada, will speak on Part 4, Division 1.

[English]

Ms. David, the floor is yours please.

Anne David, Director, Asset Management, Crown Investment and Asset Management, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. Good afternoon, my name is Anne David and I'm a director in the Crown Investment and Asset Management Branch at the Department of Finance Canada. I'll be briefing you on Part 4, Division 1 with respect to the Canada Growth Fund.

Budget 2022 announced the government's intention to create the Canada Growth Fund, or CGF, as a new arm's-length, government-owned investment fund that will help attract private capital to invest in sectors of national, economic and environmental importance. The government introduced legislation through Bill C-32 to authorize the Minister of Finance to provide initial capital to the organization responsible for administering the CGF. This measure authorizes the Minister of Finance to acquire non-voting shares in a new Crown corporation to administer the CGF. The organization will be a new Crown corporation that will be incorporated as a wholly owned subsidiary of the Canada Development Investment Corporation, or CDEV.

This measure authorizes the Minister of Finance to requisition up to \$2 billion from the Consolidated Revenue Fund to acquire those shares. This amount will provide an initial capitalization for CGF to make initial investments as well as funding for start-up costs. Standing up CGF now through this measure will ensure that it can start making the vital investments to meet Canada's climate and economic goals. Thank you.

Gina Clark, Director, International Finance Section, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. I'm speaking to you about Part 4, Division 2, which seeks to amend section 8.3 of the Bretton Woods and Related Agreements Act, which gives the government the authority to provide financial assistance to foreign states. The act sets the limits on the amount that can be provided to a single foreign state and to all foreign states combined. In 1998, these limits were set at US\$2.5 billion for one foreign state and US\$5 billion for all states combined. The proposed amendment would change the currency of the limit

Le président : Merci, monsieur Ives.

[Français]

Madame Anne David, directrice, Direction des investissements d'État et de la gestion des actifs, du ministère des Finances Canada, nous parlera de la partie 4, section 1.

[Traduction]

Madame David, vous avez maintenant la parole.

Anne David, directrice, Direction des investissements d'État et de la gestion des actifs, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Bonjour, je m'appelle Anne David et je suis une directrice de la Direction des investissements d'État et de la gestion des actifs. Je vais vous entretenir de la partie 4 de la section 1 qui porte sur le Fonds de croissance du Canada.

Le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2022, son intention de créer le Fonds de croissance du Canada, ou FCC. Il s'agit d'un nouveau fonds d'investissement sans lien de dépendance appartenant au gouvernement qui aidera à attirer des capitaux privés qui seront investis dans des domaines d'importance nationale, économique et environnementale. Le gouvernement a présenté des dispositions législatives dans le projet de loi C-32 pour autoriser la ministre des Finances à fournir une capitalisation initiale à l'organisme responsable de l'administration du FCC. Cette mesure autorise la ministre des Finances à acquérir des actions sans droit de vote dans une nouvelle société d'État responsable de l'administration du FCC. L'organisme sera une nouvelle société d'État qui sera constituée en personne morale en tant que filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada, ou CDEV.

La mesure autorise la ministre des Finances à demander à même le Trésor 2 milliards de dollars afin d'acquérir ces actions. Ce montant constituera une capitalisation initiale permettant au FCC de faire des investissements initiaux et fournira du financement pour les coûts de démarrage. Grâce à la mise sur pied immédiate du FCC, celui-ci pourra commencer à faire des investissements essentiels pour réaliser les objectifs climatiques et économiques du Canada. Merci.

Gina Clark, directrice, Finances internationales, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Je vais vous entretenir de la partie 4 de la section 2, qui vise à modifier l'article 8.3 de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Cette loi confère au gouvernement le pouvoir d'octroyer une aide financière à des États étrangers et établit les montants maximaux pouvant être fournis à un État étranger en particulier et à tous les États étrangers réunis. En 1998, les limites ont été établies à 2,5 milliards de dollars américains pour un État étranger en particulier et à 5 milliards de dollars

from U.S. dollars to Canadian dollars, and would increase the limits to C\$7 billion for any one foreign state and \$14 billion for all foreign states combined. Thank you.

The Chair: Thank you for your comments.

Now we will proceed to questions. I would like to inform honourable senators that you will have a maximum of five minutes each for the first round. If time permits, there will be a second round of three minutes each.

Senator Marshall: My question is for Ms. David on the Canada Growth Fund. I will start off by saying that when I looked at the actual legislation, I was surprised. Actually, I was kind of astounded because it references \$2 billion, but I had expected to see more information on the Canada Growth Fund. I was thinking that there would be something there on the organization of the fund, how the money will be used and what the governance structure would be — a board of directors and things of that nature. Why is there nothing in this bill on the governance structure of the Canada Growth Fund? We're talking about \$2 billion initially.

Ms. David: Thank you, senator, for your question. The budget introduced the government's intention to stand up the Canada Growth Fund, and it mentioned that the Fall Economic Statement would provide further details on the Canada Growth Fund. The Fall Economic Statement that the government released on November 4 provided details on the operations and the investments of the growth fund. On that day, the government also released a technical backgrounder that provided further details on the operations, the governance and the investments of the Canada Growth Fund.

Senator Marshall: I would have expected to see some of those requirements in the legislation. We're talking about a wholly owned subsidiary of a Crown corporation, and what it talks about is giving the minister \$2 billion and there are no parameters put around the \$2 billion. It says it's starting out with \$2 billion, and then it could be increased by just providing money or looking for additional money in the appropriation act.

You've got all this money that's going to the Canada Growth Fund and there's nothing in the bill itself that outlines how the money is going to be spent or accessed. There is nothing there on reporting, so it sounds like we'll approve the \$2 billion, and then we'll approve some more in supplementary estimates. There is nothing there for reporting. It's there that the government wants the private sector to invest in this Canada Growth Fund. But

américains pour tous les États étrangers réunis. L'amendement proposé remplacerait la devise américaine, employée pour déterminer la limite, par la devise canadienne. En outre, l'amendement porterait la limite à 7 milliards de dollars canadiens pour un État étranger en particulier et à 14 milliards de dollars pour tous les États étrangers réunis. Merci.

Le président : Je vous remercie de vos commentaires.

Nous allons maintenant passer aux questions. J'aimerais aviser les honorables sénateurs qu'ils disposeront chacun d'un maximum de cinq minutes pendant la première série de questions. Si le temps le permet, nous aurons une deuxième série de questions de trois minutes par intervenant.

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse à Mme David et porte sur le Fonds de croissance du Canada. Je dirai d'emblée que j'ai ressenti de l'étonnement lorsque j'ai pris connaissance du texte de loi. À vrai dire, je n'en croyais pas mes yeux parce qu'on y parle de 2 milliards de dollars, mais je m'attendais à y retrouver plus d'informations sur le Fonds de croissance du Canada. J'aurais cru qu'il s'y trouverait des renseignements sur l'organisation du fonds, sur l'utilisation du financement et sur la nature de la structure de gouvernance. Je croyais que j'y apprendrais s'il serait régi par un conseil d'administration ou une autre structure, par exemple. Pourquoi ce projet de loi est-il muet au sujet de la structure de gouvernance du Fonds de croissance du Canada? Il est question de 2 milliards de dollars au départ.

Mme David : Je vous remercie de la question, sénatrice. Le gouvernement a annoncé son intention de créer le Fonds de croissance du Canada dans le budget, qui mentionnait aussi que l'énoncé économique de l'automne fournirait de plus amples détails à son sujet. L'énoncé économique de l'automne publié le 4 novembre comprenait des détails sur les activités et les investissements du fonds. La même journée, le gouvernement a aussi publié une fiche d'information technique comprenant des détails supplémentaires sur les activités, la gouvernance et les investissements du Fonds de croissance du Canada.

La sénatrice Marshall : Je me serais attendue à voir certaines de ces exigences dans le projet de loi. Il y est question d'une filiale en propriété exclusive d'une société d'État, et on y apprend seulement que la ministre disposera de 2 milliards de dollars, sans pour autant encadrer cette somme de paramètres. Le projet de loi stipule que la somme initiale se chiffrera à 2 milliards de dollars et pourrait être bonifiée simplement en versant plus de financement ou en demandant une somme supplémentaire dans la loi de crédits.

Une somme importante sera réservée au Fonds de croissance du Canada, mais le projet de loi ne précise aucunement comment on dépensera ou touchera l'argent. Le projet de loi ne fournit aucun renseignement sur l'établissement de rapports, ce qui donne l'impression que nous approuverons les 2 milliards de dollars, puis nous approuverons une somme supplémentaire dans le Budget supplémentaire des dépenses. Le projet de loi ne dit

when you look at the fund, all you have are two little paragraphs that really don't tell you anything about the fund.

I have a couple of other questions. The \$2 billion is statutory, isn't it? Once we pass this bill, doesn't the \$2 billion get paid out and rolled into this fund? Is it non-budgetary? Is it statutory, non-budgetary initially?

Ms. David: Thank you for your question, senator. In respect to the details and the amount of details in this piece of legislation, part of the announcement through the Fall Economic Statement as well as the technical backgrounder released on November 4 was the government's intention to come back to Parliament in 2023 with a full, permanent structure. Meanwhile, there is significant urgency in setting up the fund immediately so we can start making the critical investments.

Senator Marshall: But there's no parameters around it. I mean, it's \$2 billion. I'm just going to leave it there. If the government really wanted to get this Canada Growth Fund up and running — they mention it in the budget, it's in the fall fiscal update and now they're promising something else in 2023. Whatever they're going to deliver in 2023, if they're going to put in a governance structure, that should be in place before the \$2 billion goes out to the minister to spend on whatever. I'll just leave it there.

I have a question for Mr. Ives about the Underused Housing Tax Act. I remember when it was passed. Are there regulations already? It also makes regulations under the act. Are those regulations already in place?

Mr. Ives: No, the regulations aren't in place. The regulations are included in this bill, but there were no regulations made prior to these regulations.

Senator Marshall: So the regulations aren't in place. This is just a reference to the regulations that are going to be made in the future.

Mr. Ives: No, the regulations would be made under the act. Rather than being made through the regulatory process through Treasury Board, the regulations are actually included in the bill.

Senator Marshall: Could you give me a copy of the regulations? Are they in this bill?

Mr. Ives: They are, in Part 3.

mot sur les rapports. On y lit que le gouvernement veut que le secteur privé investisse dans le Fonds de croissance du Canada. Or, le passage sur le fonds se résume à deux petits paragraphes qui ne nous apprennent pratiquement rien à son sujet.

J'aimerais poser quelques questions supplémentaires. Les 2 milliards de dollars représentent un crédit législatif, n'est-ce pas? Lorsque nous adopterons ce projet de loi, les 2 milliards de dollars ne seront-ils pas déboursés et versés dans le fonds? S'agit-il plutôt d'un crédit non budgétaire? La somme sera-t-elle au départ un crédit législatif ou non budgétaire?

Mme David : Je vous remercie de la question, sénatrice. En ce qui concerne les détails et la quantité de détails dans ce projet de loi, l'énoncé économique de l'automne et la fiche d'information technique publiés le 4 novembre annonçaient notamment l'intention du gouvernement de proposer au Parlement en 2023 une structure permanente complète. D'ici là, il est tout à fait urgent de créer ce fonds dès maintenant afin qu'on puisse commencer à effectuer les investissements essentiels.

La sénatrice Marshall : Mais rien n'encadre ce fonds. On parle quand même de 2 milliards de dollars. Je vais m'en tenir à ces commentaires au sujet du fonds. Si le gouvernement tenait vraiment à mettre ce Fonds de la croissance du Canada en branle... Il le mentionne dans le budget, dans la mise à jour économique de l'automne et il promet maintenant d'autres renseignements en 2023. Peu importe ce qui sera dévoilé en 2023, le gouvernement devrait prévoir la structure de gouvernance avant d'octroyer les 2 milliards de dollars à la ministre qui dépensera la somme sur je ne sais quoi. Je n'ajouterais rien de plus à ce sujet.

J'ai une question pour M. Ives sur la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Je me souviens de son adoption. Un règlement a-t-il été créé? La loi prévoit un règlement. Ce règlement a-t-il déjà été mis en place?

M. Ives : Non, le règlement n'est pas en place. Le règlement se retrouve dans le projet de loi, mais aucun règlement n'a été pris avant ce règlement.

La sénatrice Marshall : Les dispositions réglementaires ne sont donc pas en place. On fait simplement référence aux mesures réglementaires qui seront prises.

M. Ives : Non, le règlement sera pris en application de la loi. Plutôt que d'avoir recours au processus réglementaire par l'entremise du Conseil du Trésor, on a choisi d'inclure le règlement dans le projet de loi.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous me transmettre une copie de ce règlement? Peut-on le trouver directement dans le projet de loi?

M. Ives : Oui, à la partie 3.

Senator Marshall: They're in Part 3. Okay. I shall look at that.

Mr. Ives: It's very short. It is about a page.

Senator Marshall: Okay. I'm going to have another disappointment, am I? Thank you.

[Translation]

Senator Moncion: My question is about Division 2, the Bretton Woods agreements. How did the government determine the proposed increase to the limit on the amount of financial aid that can be provided to foreign states?

[English]

Ms. Clark: Senator, thank you for your question. The limits were last established — or first established — in 1998, and they haven't been updated for about 25 years. The increase roughly translates to an increase in inflation over that time frame. As well, you'll note there is the change from U.S. dollars to Canadian dollars. The original \$2.5 billion U.S. was about \$3.5 billion Canadian, so it's also a rough doubling of the amount.

Senator Moncion: What kind of guarantees is the government going to have that the financial aid that they provide to foreign states are not, let's say, unintentionally acquired by foreign staff who are corrupt?

Ms. Clark: As it relates to the provision of financing to another country, a bilateral loan agreement would be entered into with that country. In respect of the most recent loans provided to Ukraine, one was done through the International Monetary Fund, or IMF, administered account, which would have sanctioned requirements against providing funding to sanctioned entities. Similarly, a bilateral loan was entered into where Canada would be seeking to ensure that those parameters are protected as part of a loan agreement with a country.

Senator Moncion: Are the loan agreements already in existence, or are they created depending on the country they are dealing with?

Ms. Clark: The loan agreements would be created at the time of the disbursement of funds to the foreign state.

Senator Moncion: Okay, thank you.

[Translation]

My other question has to do with the Underused Housing Tax Regulations put forward in Bill C-32, which would implement an exemption from the Underused Housing Tax for vacation and recreational properties, specifically a condition of use as a residence or lodging by the owner or the owner's spouse or

La sénatrice Marshall : C'est à la partie 3. D'accord, je devrais y jeter un coup d'œil.

M. Ives : C'est très court. Une page à peine.

La sénatrice Marshall : D'accord. Si je comprends bien, je risque d'être déçue encore une fois. Merci.

[Français]

La sénatrice Moncion : Ma question porte sur la section 2, sur les accords de Bretton Woods. Comment le gouvernement a-t-il déterminé l'augmentation proposée de l'aide financière maximale pouvant être accordée à l'égard des États étrangers?

[Traduction]

Mme Clark : Merci pour la question, sénatrice. Les montants maximums n'ont pas été actualisés depuis qu'ils ont été établis au départ en 1998. C'était il y a près de 25 ans. L'augmentation proposée vise en gros à compenser l'inflation observée au fil de cette période. Vous noterez en outre que l'on va passer du dollar américain au dollar canadien. Comme l'ancien maximum de 2,5 milliards de dollars américains correspondait à 3,5 milliards de dollars canadiens, la limite a pour ainsi dire été doublée.

La sénatrice Moncion : Quels mécanismes le gouvernement a-t-il mis en place pour garantir que l'aide financière fournie à des États étrangers ne se retrouve pas, disons, malencontreusement dans les poches de fonctionnaires étrangers corrompus?

Mme Clark : Lorsqu'une aide financière est offerte à un autre État, nous concluons avec celui-ci une entente bilatérale de prêt. Pour ce qui est des prêts récemment consentis à l'Ukraine, l'un d'eux a été fait par l'entremise du compte administré par le Fonds monétaire international, le FMI, un mécanisme assorti d'exigences en vue d'éviter le financement d'entités visées par des sanctions. Parallèlement à cela, le Canada a conclu une entente bilatérale de prêt incluant des mesures de protection similaires.

La sénatrice Moncion : Est-ce que des ententes de prêt sont déjà en place ou est-ce qu'on les établit en fonction du pays avec lequel on transige?

Mme Clark : L'entente de prêt est conclue lorsqu'on s'apprête à verser les fonds à l'autre État.

La sénatrice Moncion : D'accord, merci.

[Français]

Mon autre question porte sur le Règlement sur la taxe sur les logements sous-utilisés proposé dans le projet de loi C-32, qui mettrait en œuvre l'exemption fiscale de la taxe sur les logements sous-utilisés pour les propriétés de vacances ou de loisirs, plus particulièrement une condition d'utilisation à titre de

common-law partner for at least 28 days during the calendar year. On what basis did the government propose this 28-day threshold?

[English]

Mr. Ives: Thank you for the question. The 28-day period was meant to be a reasonable period of use for a foreign family that uses a Canadian property as a vacation property. That was the reason 28 days was chosen.

Senator Moncion: What happens if the property is on Airbnb for the rest of the year?

Mr. Ives: That could happen. The exemption only applies to properties located outside the more densely populated areas of Canada. Regarding the areas of the country that have the most significant housing affordability issues, such as the major urban centres, the exemption is not available for properties located in those regions. It's limited to smaller centres.

Senator Moncion: Okay, thank you.

Senator Gignac: This topic was raised by my colleague Senator Moncion regarding this exemption: Will the government publish a list or otherwise make available to taxpayers information on which areas those are? For example, will the Mont-Tremblant and Whistler areas be exempted? Could you provide more details regarding that?

Mr. Ives: Thank you for the question. I can't provide a specific list at this appearance, but I can say the Canada Revenue Agency — which is responsible for administering the underused housing tax — plans to release a tool that will allow property owners to put in a postal code that will give an indication as to whether their property is located in an area that's eligible for the exemption.

Senator Gignac: I am trying to understand. The purpose of government is to — because it was a very hot real estate market until interest rates started to be increased by the Bank of Canada. The purpose, at that time, was to reduce speculation and so on.

At this stage, you're not able to disclose, so what would be the parameters the minister would use that X area will be exempt or Y area would not be exempt? What are the criteria? Would that be released at some point? Could you help a little bit more?

Mr. Ives: The criteria are part of the regulations. You might call it rough justice, but this is a large country with many

résidence ou d'hébergement par le propriétaire ou son époux ou conjoint de fait pendant au moins 28 jours durant l'année civile. Sur quel motif le gouvernement s'est-il appuyé pour proposer ce seuil de 28 jours?

[Traduction]

M. Ives : Merci pour la question. On a jugé qu'une période de 28 jours était raisonnable pour permettre à une famille étrangère de passer des vacances dans sa propriété au Canada. C'est la raison de ce choix.

La sénatrice Moncion : Qu'arrive-t-il si la propriété est offerte en location sur une plateforme comme Airbnb pendant le reste de l'année?

M. Ives : C'est chose possible. L'exemption s'applique uniquement aux propriétés situées à l'extérieur des zones les plus densément peuplées. Pour les secteurs les plus touchés par le problème de l'abordabilité du logement, comme les grands centres urbains, il ne peut pas y avoir d'exemption. Celle-ci est limitée aux villes de plus petite taille.

La sénatrice Moncion : D'accord, merci.

Le sénateur Gignac : Je veux moi aussi parler de cette exemption au sujet de laquelle ma collègue, la sénatrice Moncion, vient de vous poser des questions. Est-ce que le gouvernement va publier une liste des secteurs où l'exemption pourra s'appliquer ou rendre cette information accessible aux contribuables par un autre moyen? À titre d'exemple, est-ce que les secteurs du Mont-Tremblant et de Whistler seront exemptés? Pouvez-vous nous fournir de plus amples détails à ce sujet?

M. Ives : Merci pour la question. Je ne pourrais pas vous fournir une telle liste à ce moment-ci, mais je peux vous dire que l'Agence du revenu du Canada — qui est chargée d'administrer la taxe sur les logements sous-utilisés — prévoit mettre à la disposition des propriétaires fonciers un outil qui leur indiquera, selon leur code postal, si leur propriété se situe dans un secteur où il est possible d'obtenir une exemption.

Le sénateur Gignac : J'essaie de comprendre. Le gouvernement voulait à l'époque lutter notamment contre la spéculation immobilière dans le contexte d'un marché qui a été extrêmement actif jusqu'à ce que la Banque du Canada commence à hausser les taux d'intérêt.

Vous ne pouvez pas maintenant nous fournir cette liste, mais pouvez-vous nous dire quels ont été les paramètres utilisés par la ministre pour déterminer qu'une exemption serait possible dans la zone X, mais pas dans la zone Y? Quels sont les critères? Seront-ils un jour rendus publics? Pouvez-vous nous aider à y voir un peu plus clair?

M. Ives : Les critères sont inclus dans le règlement. Certains parleront d'une justice sommaire, mais le Canada est un grand

different housing markets. As far as the vacation property exemption goes, the government has decided that the parameters would contain both a geographic location test as well as a use test. Beyond that, I can't really offer anything.

Senator Gignac: When will this list be available? Will it be in the coming weeks or months?

Mr. Ives: Are you referring to the CRA tool that I described earlier?

Senator Gignac: Yes.

Mr. Ives: The latest information I have from the Canada Revenue Agency is that the tool is going to be released imminently. They're undertaking testing of the tool. Further details about that tool would be better addressed to officials at the Canada Revenue Agency given their role in the tax.

Senator Gignac: Thank you.

My next question will be to Ms. David, but it will be in French because I will refer to the French version of the document I have with me regarding the Canada Growth Fund.

[*Translation*]

My question picks up on what my colleague Senator Marshall said. On page 34, Chapter 2, it says, and I quote:

In order to maximize the Growth Fund's effectiveness, it will be operated independently from government by a team of professional investors reporting to an expert board of directors.

A little further on, it says the fund will be launched at the end of 2022, but that the government will make the independent permanent structure public later on, within six months.

Does that mean that the fund will be able to start investing when the team of professionals — the governance — don't even have it set up yet? I'm trying to understand the urgency of the government wanting authorization to invest very quickly, but without the whole structure being in place. Can you explain the process?

Ms. David: Thank you very much for the question, senator. You also mentioned the urgency of doing this. As you know, several countries, especially our neighbour to the south, the United States, have taken several measures recently that would reduce the competitiveness of the Canadian industry, especially in the area of clean technologies and so on.

pays comptant de nombreux marchés immobiliers différents. Pour l'exemption relative aux propriétés de vacances, le gouvernement a déterminé que les paramètres allaient inclure à la fois un critère d'emplacement géographique et un critère d'utilisation. Je ne pourrais guère vous en dire plus.

Le sénateur Gignac : Quand cette liste sera-t-elle accessible? Est-ce une question de semaines ou de mois?

M. Ives : Parlez-vous de l'outil de l'Agence du revenu du Canada que je décrivais tout à l'heure?

Le sénateur Gignac : Oui.

M. Ives : Selon les dernières indications que j'ai obtenues de l'agence, l'outil devrait être accessible sous peu. On est en train de le soumettre à des tests. Il serait préférable de s'adresser aux gens de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir de plus amples détails sur cet outil, car cette taxe relève de leur responsabilité.

Le sénateur Gignac : Merci.

Je vais adresser à Mme David ma prochaine question qui porte sur le Fonds de croissance du Canada.

[*Français*]

Ma question donne suite à l'intervention de ma collègue la sénatrice Marshall. Il est écrit à la page 34, chapitre 2, et je cite :

Afin de maximiser son efficacité, le Fonds de croissance sera administré d'une façon indépendante du gouvernement par une équipe d'investisseurs professionnels relevant du conseil d'administration d'experts.

Un peu plus loin, on dit qu'on va lancer le fonds à la fin de 2022, mais que le gouvernement va rendre publique, plus tard, la structure permanente indépendante, dans les six mois subséquents.

Est-ce que cela veut dire que le fonds va pouvoir commencer à investir alors que l'équipe de professionnels — la gouvernance — ne l'aura même pas mis en place? J'essaie de comprendre l'urgence du gouvernement à vouloir l'autorisation d'investir très rapidement, mais sans avoir mis en place toute la structure. Pouvez-vous nous expliquer la procédure?

Mme David : Merci beaucoup pour la question, sénateur. Vous avez aussi évoqué l'urgence de faire cela. Comme vous le savez, plusieurs pays, surtout nos voisins du Sud, les États-Unis, ont pris plusieurs mesures récemment qui viendraient réduire la compétitivité du secteur canadien, surtout dans le domaine des technologies propres et ainsi de suite.

This justifies the urgency of establishing the growth fund. It will be set up this year in 2022 with an interim structure. The structure will be established as a subsidiary of an existing Crown corporation that reports to the Department of Finance. It will be established much like several other Crown corporations and several other subsidiaries are. Royalties will be paid to the Department of Finance and to Canadians through the Canada Development Investment Corporation, which will be the parent company of the growth fund within this interim structure.

That said, the governance structure will be established under an existing parent company. Over the next six months, the government will take steps to establish a permanent structure to supersede this interim structure.

Senator Gignac: That's reassuring, because young corporations that already have a team of expert professionals will be able to make the right investment decisions. After that, there would be an independent corporation with its own structure, if I understand what you just said. Is that correct?

Ms. David: You said it better than I did. That's exactly right. We're aiming for an existing corporation where professional investors will come make these initial investments. In the meantime, we will establish the permanent, independent structure, which will manage the growth fund over the long term.

Senator Gignac: Thank you.

[English]

Senator Smith: My question is for Mr. Glick.

The government's goal in legalizing the sale and consumption of cannabis was to squeeze out illicit and illegal actors, and also to ensure high levels of consumer safety in the product that is consumed.

Since coming into force, is there data to suggest that illicit and illegal players have been squeezed out of the industry or is there still a sizable illicit market?

Mr. Glick: Thank you for the question. It's a great one. There has actually been significant progress made with regard to squeezing out the illicit market, as you put it. Obviously going from a minimal amount of medical-use cannabis at the start of legalization in 2018, we have reached levels of 69% of market share as measured by household final consumption expenditures by Statistics Canada. That is actually quite comparable — in a favourable way — to Washington State and Colorado. We've done quite well to squeeze that out.

Cela justifie l'urgence d'établir le fonds de croissance. Celui-ci sera établi cette année, en 2022, dans une structure intérimaire. Cette structure sera établie comme subsidiaire d'une société de la Couronne déjà existante qui se rapporte à la ministre des Finances. Elle sera établie comme plusieurs autres sociétés de la Couronne et plusieurs autres subsidiaires. Des redevances seront faites à la ministre des Finances et aux Canadiens par l'entremise de la Corporation de développement des investissements du Canada, qui sera la société mère du fonds de croissance dans cette structure intérimaire.

Cela dit, une structure de gouvernance sera établie sous une société mère déjà existante. Au cours des six prochains mois, le gouvernement entreprendra des démarches pour établir une structure permanente qui viendra supplanter cette structure intérimaire.

Le sénateur Gignac : Cela me rassure parce que de jeunes corporations ayant déjà une équipe de professionnels d'expertise seront en mesure de prendre les bonnes décisions en matière d'investissements. Par la suite, il y aurait une entreprise indépendante avec sa propre structure, si je comprends bien ce que vous venez de dire. Est-ce exact?

Mme David : Vous l'avez dit mieux que moi. C'est exactement cela. On mise sur une société existante où des investisseurs professionnels viendront faire ces premiers investissements. Entretemps, nous établirons la structure permanente et indépendante, qui se chargera du fonds de croissance à long terme.

Le sénateur Gignac : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Ma question est pour M. Glick.

En légalisant la vente et la consommation de cannabis, le gouvernement avait pour objectif d'évincer de ce marché les acteurs illégaux en plus d'offrir un haut degré de certitude aux consommateurs quant à la qualité des produits.

Existe-t-il des données indiquant que ces acteurs illégaux ont effectivement été éjectés depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, ou est-ce que le marché illicite a encore amplement sa place?

M. Glick : Merci pour cette excellente question. D'importants progrès ont été réalisés grâce aux efforts déployés pour réduire la taille du marché illicite. Nous sommes partis d'une quantité minimale de cannabis thérapeutique au moment de l'entrée en vigueur de la loi en 2018 pour atteindre maintenant une part de marché de 69 %, selon la mesure de dépense de consommation finale des ménages de Statistique Canada. Nous nous comparons ainsi avantageusement aux États de Washington et du Colorado. Nous avons donc été plutôt efficaces à ce chapitre.

We also have indications that some of those volumes of cannabis being produced by the illicit market are actually being exported now because there is just no more market in Canada for those illicit products.

Senator Smith: There have been reports that excise duties owed to the federal government have reached almost \$100 million this year, signalling that the industry is facing financial challenges. Allowing licensees to remit excise duties quarterly rather than monthly have been welcomed. The industry has asked, however, that the government reconsider the excise tax framework on cannabis, arguing that it's too high.

What evidence is there to suggest that extending the remittance period from monthly to quarterly will ensure that licensees meet their tax obligations? Is there not a risk that extensions would only add to the already massive excise tax burden?

Mr. Glick: Another great question. Thank you for that. We are aware of the excise duty arrears and tax arrears with the CRA that some licensees are experiencing right now.

When we extended the quarterly duty remittances, the coverage was going to be at least half of the licensees that do remit excise duties. Right now, that would probably be around 130 or 140 out of 250 entities that would be remitting. In terms of broad-based relief for the industry, we believe that we've accomplished that.

In terms of whether or not it should free up their cash flow to remit excise duties, that is the intention. We implemented the quarterly excise duty remittances to more closely match up with the payment terms that many licensees face when selling products to provincially and territorially authorized retailers and distributors. The hope is that the measure covers a broad enough base to allow those folks to have enough cash flow to pay their excise duties.

I wouldn't be able to say how long some of those arrears have been in place, but ever since the measure had been implemented in April, we look forward to seeing its effectiveness with regard to cash flow and excise duty arrears.

Senator Smith: The fact that the government is trying to review the excise tax framework on cannabis products? Is that what you're saying?

Mr. Glick: Sorry, I missed the first part there. The video froze.

Il semblerait en outre qu'une partie du cannabis produit clandestinement doit en fait être exportée parce qu'il n'y a tout simplement plus de marché au Canada pour ces produits illégaux.

Le sénateur Smith : Selon certaines indications, les droits d'accise dus au gouvernement fédéral auraient atteint près de 100 millions de dollars cette année, un signe que l'industrie est aux prises avec des difficultés financières. Les titulaires de licence ont bien accueilli la possibilité qu'on leur offre de verser les droits d'accise tous les trimestres, plutôt que chaque mois. L'industrie a toutefois demandé au gouvernement de revoir son cadre pour l'imposition de droits d'accise sur le cannabis, en soutenant que ces droits étaient trop élevés.

Sur quoi se base-t-on pour supposer que le passage du versement mensuel des droits à un versement trimestriel fera en sorte que les titulaires de licence respecteront leurs obligations fiscales? N'y a-t-il pas un risque que la nouvelle période plus longue ait simplement pour effet d'ajouter au fardeau déjà lourd que représentent les droits d'accise?

M. Glick : Voilà une autre excellente question. Je vous remercie. Nous savons que certains titulaires de licence accusent actuellement du retard dans le paiement des droits d'accise et des taxes à l'Agence du revenu du Canada.

Lorsque nous avons prolongé la période de déclaration pour la rendre trimestrielle, nous nous attendions à ce que la moitié des titulaires de licence paient leurs droits d'accise suivant cette formule. À l'heure actuelle, il y en a sans doute entre 130 et 140, sur un total de 250 entités, qui le font. C'est un allègement fiscal généralisé que nous avons pu ainsi offrir à l'industrie.

Il s'agit en fait de libérer des liquidités suffisantes pour leur permettre de payer les droits d'accise. Nous avons opté pour des versements chaque trimestre afin de tenir compte des conditions de paiement que doivent respecter bon nombre de titulaires de licence lorsqu'ils vendent leurs produits à des détaillants et à des distributeurs provinciaux et territoriaux autorisés. On espère que la mesure sera d'application suffisamment générale pour que ces titulaires disposent des liquidités requises pour payer leurs droits d'accise.

Je ne saurais vous dire depuis combien de temps certains de ces arrérages s'accumulent, mais nous surveillons de près la situation depuis la mise en œuvre de cette mesure en avril afin de déterminer à quel point elle est efficace pour régler les problèmes de liquidités et d'arrérages dans le paiement des droits d'accise.

Le sénateur Smith : Vous parlez des efforts que déploie le gouvernement pour revoir son cadre pour l'imposition de droits d'accise sur les produits du cannabis. Est-ce bien cela?

M. Glick : Je suis désolé, mais j'ai raté le début de la question en raison d'un problème vidéo.

Senator Smith: I was just asking, at the end of the day, do you think the government will review the excise tax framework on cannabis products?

Mr. Glick: I wouldn't be able to speculate on whether the government would re-examine the framework, but I can assure you that we are meeting on a consistent basis with industry stakeholders. Innovation, Science and Economic Development Canada has also set up a cannabis sector table to hear views from the industry about how to compete in the domestic market.

Senator Smith: Thank you, sir.

Senator Bovey: I'd like to carry on with the questions that my honourable colleague Senator Smith had.

As I understand it, Bill C-32 would enable cannabis licensees to transfer packaged cannabis products among themselves, and to market products stamped by another licensee. Budget 2022 stated that the current restrictions are “. . . intended to ensure the security and integrity of the supply chain . . .”

What measures does the government plan to take to continue ensuring the security and integrity of the supply chain?

Mr. Glick: Thank you for the questions. In terms of the security and integrity of the supply chain, the measures that were proposed in terms of taxation and allowing those activities by licensed producers were more so to streamline the framework and actually to bring it into alignment with what Health Canada regulations already allowed. In those terms, it's more so the effectiveness and efficiency of the supply chain.

To strengthen it, I think that Health Canada colleagues would be better placed to answer that, but my understanding is that there are already very low, if any, amounts of diversion from the legal supply chain. What this does is it removes the need for some cannabis licensees to have to engage in, essentially, accounting transactions to make sure that one party can package a product and another party can stamp it — it's for interfirm pricing, for example. This would simply allow them to transfer the product, have all that work done and then the only actual sale that would be dutiable and recorded would be the one to the provincial or territorial board that would retail or distribute the product.

Le sénateur Smith : Je demandais simplement si, en fin de compte, vous pensez que le gouvernement va effectivement revoir son cadre pour l'imposition de droits d'accise sur les produits du cannabis.

M. Glick : Je ne peux pas me livrer à des conjectures quant à savoir si le gouvernement va bel et bien revoir son cadre, mais je peux vous assurer que nous rencontrons régulièrement les représentants de l'industrie. Innovation, Sciences et Développement économique Canada a aussi mis en place une table sectorielle du cannabis pour entendre les points de vue de l'industrie quant aux moyens à prendre pour soutenir la concurrence sur le marché intérieur.

Le sénateur Smith : Merci, monsieur Glick.

La sénatrice Bovey : J'aimerais poursuivre dans le sens des questions posées par mon honorable collègue, le sénateur Smith.

D'après ce que j'ai pu comprendre, le projet de loi C-32 permettrait le transfert de produits du cannabis emballés entre titulaires de licence et la mise en marché de produits estampillés par un autre titulaire. Le budget de 2022 indique que les restrictions actuelles « visent à assurer la sécurité et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement ».

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il mettre en place afin de continuer à assurer la sécurité et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement?

M. Glick : Merci pour la question. Pour ce qui est de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, les mesures proposées pour modifier les exigences fiscales et permettre de telles activités par les producteurs titulaires d'une licence visaient surtout à rationaliser le cadre en place en l'alignant avec ce que permettent déjà les dispositions réglementaires de Santé Canada. En ce sens, on cherche davantage à assurer l'efficacité et l'efficience de la chaîne d'approvisionnement.

Je crois que mes collègues de Santé Canada seraient mieux placés pour vous répondre quant au renforcement de la sécurité, mais je crois comprendre que la quantité de produits détournés de la chaîne d'approvisionnement légale est très faible, voire nulle. La mesure proposée ici vise à faire en sorte qu'il ne soit plus nécessaire d'effectuer pour ainsi dire une transaction comptable lorsqu'un titulaire de licence emballe un produit et qu'un autre l'estampille, par exemple pour l'établissement de prix interentreprises. On pourra ainsi simplement transférer le produit pour qu'il passe par toutes les étapes de la transformation, et ce n'est qu'au moment de la vente à proprement parler que l'on enregistrera la transaction et les droits à payer à la société provinciale ou territoriale qui supervise la vente au détail ou la distribution des produits.

Senator Bovey: What monitoring measurements are being planned to implement and assess the impact of the proposed change? What indicators does the government plan to use?

Mr. Glick: Thank you for the question. My apologies, but the start of some of the questions is cut off because of the room audio, but my understanding is you're asking about indicators that measure success?

Senator Bovey: Yes, and what monitoring measures are being put in place to assess the impact of these proposed changes?

Mr. Glick: Sure. Thank you. In this case, we work very closely — I would say on a daily basis — with colleagues at the CRA who are intimately familiar with the operations of the industry, as well as the external stakeholders in industry that I mentioned before. Basically, it's just qualitative feedback and stakeholder engagement that helps us determine whether the changes that have been made are effective at meeting the goals as stated in Budget 2022.

We do have reporting that licensees are required to do through what's called a B300 form to the CRA. Inasmuch as those forms reflect transfers of stamps and products made between licensees, as well as the service agreements that they have to file with the CRA, that would at least let us know about uptake. Then we would just hear from the industry as well as the CRA about whether the proposed measures are addressing the industry's concerns with respect to the movement of products, their packaging and their stamping.

Senator Bovey: In terms of the changes with vaping products, the excise duty liabilities that you said CRA was going to monitor, did those changes come as a result of the consultations that were undertaken?

Mr. Glick: In this case, the vaping taxation framework is completely novel. With cannabis, we've had it around for about four years. With vaping, we brought in the framework in October, and a lot of the legislation was on a compressed timeline. Since then, we have found some oversights in the legislation. For example, the duty liabilities. We noted that if products before October 1 had been lost, couldn't be accounted for or, for example, were taken for use in research purposes, if that was the case, we wanted to absolve any liability for them. There was no framework in place before October, so we wanted to make sure that no excise duties were owed for those products.

It's a bit separate from the cannabis, but yes, the custom storage in terms of having it in 14 days in an office and then just making sure they're properly labelled and marked are relatively minor technical changes to ensure that nobody is liable for any more excise duty than they should be.

La sénatrice Bovey : Quelles mesures de contrôle le gouvernement prévoit-il mettre en place afin d'évaluer l'impact du changement proposé et quels indicateurs compte-t-il utiliser?

M. Glick : Je vous prie de m'excuser, mais le début de certaines questions est tronqué en raison de problèmes audio dans la salle. J'ai toutefois cru comprendre que votre question portait sur les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité.

La sénatrice Bovey : Oui, et je voulais aussi savoir quelles mesures de contrôle sont mises en place pour évaluer l'incidence des changements proposés.

M. Glick : Certainement. Merci. Dans ce dossier, nous travaillons en collaboration très étroite — et je dirais même quotidienne — avec nos collègues de l'ARC qui sont très au fait du fonctionnement de l'industrie et de la situation des différentes parties prenantes qui gravitent autour. C'est essentiellement à la lumière des évaluations qualitatives et des consultations auprès des divers intervenants que nous pourrions déterminer si les changements apportés permettent d'atteindre les objectifs énoncés dans le budget de 2022.

Les titulaires de licence doivent faire rapport à l'ARC en utilisant le formulaire B300. Comme ce formulaire recense les transferts de timbres d'accise et de produits entre titulaires ainsi que les ententes de service qu'ils doivent déposer à l'ARC, il nous offre tout au moins la possibilité de connaître les taux d'utilisation. Il reste ensuite à consulter les gens de l'industrie ainsi que de l'ARC pour savoir si les mesures proposées répondent aux préoccupations de l'industrie quant à la circulation des produits, à leur emballage et à leur estampillage.

La sénatrice Bovey : Vous nous avez indiqué que l'ARC allait suivre de près la situation pour ce qui est des changements touchant les droits d'accise exigibles sur les produits de vapotage, mais pouvez-vous nous dire si ces changements font suite aux consultations qui ont été menées?

M. Glick : Dans ce cas-ci, le cadre de taxation des produits de vapotage est entièrement nouveau. Pour le cannabis, il est en place depuis environ quatre ans. Celui du vapotage n'a été établi qu'en octobre à la faveur d'un processus législatif accéléré. Depuis, nous avons décelé certaines lacunes dans la loi. C'est le cas par exemple des dispositions touchant les droits d'accise exigibles. Nous voulions nous assurer qu'aucun droit semblable ne soit exigible au titre de produits qui auraient été perdus, non comptabilisés ou, par exemple, utilisés aux fins de la recherche avant la mise en place de ce cadre le 1^{er} octobre.

La situation est un peu différente de celle du cannabis, mais des modifications d'ordre technique relativement mineures doivent en effet être apportées pour ce qui est de l'entreposage douanier pendant 14 jours dans un bureau et de la nécessité de s'assurer que le produit est adéquatement étiqueté de telle sorte

Senator Bovey: Thank you.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. My question is for Employment and Social Development Canada.

In your departmental plan of 2022-23, you emphasized how the economic impacts of the pandemic have been unevenly distributed and highlight young people as one of the groups most disproportionately negatively impacted. There has been much talk about the importance of eliminating the interest, although there's recognition that it will be disproportionately impacted by some.

I'm curious whether your projections in terms of the estimates include a regional breakdown, as well as a demographic breakdown in terms of, in particular, income brackets across the country. Who will be most positively impacted by these measures?

Erin Hetherington, Director of Policy, Canada Student Financial Assistance Program, Employment and Social Development Canada: My name is Erin Hetherington. I am the Director of Program Policy here at the Department of Employment and Social Development Canada.

You're talking basically about who the primary beneficiaries of the permanent elimination of interest will be. We're estimating that it will positively impact 1.2 million borrowers each year.

As far as the breakdown of that, we know the profile of grant-alone recipients for the program is about 61% women, 6% are Indigenous students and 8% are students with permanent disabilities. We also know that the measures will result in savings of about \$410 a year per borrower.

Therefore, we're anticipating that the primary beneficiaries will be those in the lower income brackets for the program. Given that is the profile of our grant loan recipients, we anticipate that those populations will particularly benefit.

Senator Pate: Have you looked at the particular impacts on Quebec, Northwest Territories and Nunavut since they don't have the same access to the Canada Student Financial Assistance Program?

Ms. Hetherington: As you note, those three jurisdictions do not participate in our program. However, they do receive alternative payments from the federal government each year. The process for determining alternative payments is set out in law — it's in our legislation — and it's about demonstrating that their

que personne n'ait à payer des droits d'accise plus élevés qu'ils devraient l'être.

La sénatrice Bovey : Merci.

La sénatrice Pate : Merci à nos témoins. Ma question est pour les représentants d'Emploi et Développement social Canada.

Dans votre plan ministériel de 2022-2023, vous soulignez que les impacts économiques de la pandémie ont été inégalement répartis et que les jeunes figurent parmi les groupes touchés de façon disproportionnée. On a beaucoup parlé de l'importance d'éliminer les intérêts, tout en reconnaissant que cette mesure pourrait avoir des effets variables.

J'aimerais savoir si vos projections comprennent une ventilation régionale de même qu'une ventilation démographique, notamment quant aux différentes fourchettes de revenus au pays. Qui profitera le plus de ces mesures?

Erin Hetherington, directrice, Politiques du programme, Programme canadien d'aide financière aux étudiants, Emploi et Développement social Canada : Je m'appelle Erin Hetherington et je suis directrice des Politiques du programme au ministère de l'Emploi et du Développement social.

Vous voulez savoir en fait qui seront les principaux bénéficiaires de l'élimination permanente de l'intérêt sur les prêts. Selon nos estimations, quelque 1,2 million d'emprunteurs en bénéficieront chaque année.

Pour ce qui est de la ventilation de ceux qui reçoivent des prêts et des bourses dans le cadre du programme, on compte environ 61 % de femmes, 6 % d'étudiants autochtones et 8 % d'étudiants ayant une incapacité permanente. Nous savons également que les mesures mises de l'avant vont se traduire par une économie d'environ 410 \$ par année pour chaque emprunteur.

On s'attend à ce que ces mesures profitent surtout à ceux dont les revenus se situent dans les fourchettes inférieures. Comme cela correspond au profil de nos bénéficiaires de prêts et de bourses, ceux-ci devraient faire partie de ceux qui vont en tirer le plus grand avantage.

La sénatrice Pate : Avez-vous cherché à déterminer quelles seraient les répercussions pour les étudiants du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui ne profitent pas du même accès au Programme canadien d'aide financière aux étudiants?

Mme Hetherington : Comme vous l'avez souligné, ces trois gouvernements ont choisi de ne pas adhérer à notre programme. Ils reçoivent toutefois du gouvernement fédéral un paiement compensatoire annuel. Notre loi établit la façon de procéder pour déterminer le montant de ce paiement compensatoire, ce qui

program measures have substantially the same effect as Canada Student Financial Assistance Program members.

As I mentioned, this is a process that is carried out annually to demonstrate that there are similarities in the program, and all the changes to the Canada Student Financial Assistance Program have, in the past, been taken into consideration when this calculation has been done.

Senator Pate: Thank you.

[*Translation*]

Senator Galvez: I have two questions about the Canada Growth Fund.

[*English*]

The first one is to Ms. David concerning the strategic objective. We know that we will start with \$2 billion which will evolve into \$15 billion that will be managed by an existing Crown corporation, as you mentioned to my colleague here.

If we want to be efficient and avoid greenwashing, this Crown corporation should have climate expertise, particular fiduciary duties, align with climate commitments, follow green taxonomy, the board should be out of conflict of interest and the targets and goals should be based on science — and, of course, reporting, as my colleague Senator Marshall has said.

Can you assure us that this Crown corporation will have all of those qualities or criteria?

Ms. David: Thank you for your question, senator.

In terms of a response about what the Canada Growth Fund is supposed to do, how it will do it and how it will report to Canadians that it is doing it, as highlighted in the technical backgrounder, in the interim stage, the Canada Growth Fund will be set up under the Canada Development Investment Corporation. CDEV will look to hire particular expertise, whether they be investment professionals as well as professionals that have experience in the clean tech space, in order to provide that expertise needed to make those initial investments of the fund. That will be done in phase 1.

In phase 2, when the government takes steps to establish the long-term, permanent structure of the CGF, it will also leverage existing resources and seek out expertise in those domains —

inclut la nécessité de démontrer que les mesures mises en place par ces trois gouvernements ont essentiellement le même effet que celles prévues dans le cadre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Comme je l'indiquais, il s'agit d'un processus annuel visant à démontrer que les programmes sont similaires, et tous les changements apportés au Programme canadien d'aide financière aux étudiants par le passé ont été pris en considération dans ce calcul.

La sénatrice Pate : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : J'ai deux questions concernant le Fonds de croissance du Canada.

[*Traduction*]

La première s'adresse à Mme David et concerne l'objectif stratégique. Nous savons que nous allons commencer par 2 milliards de dollars qui évolueront vers 15 milliards de dollars, et que ces fonds seront administrés par une société d'État existante, comme vous l'avez dit ici à ma collègue.

Si nous voulons être efficaces et éviter l'écoblanchiment, cette société d'État devra avoir une expertise en matière de climat et des obligations fiduciaires particulières. Elle devra s'aligner sur les engagements en matière de lutte aux changements climatiques et suivre la taxonomie verte. Son conseil d'administration devra être exempt de tout conflit d'intérêts, et les cibles et objectifs devront être basés sur la science et, bien sûr, sur des rapports, comme l'a dit ma collègue la sénatrice Marshall.

Pouvez-vous nous assurer que cette société d'État aura toutes ces qualités ou satisfera à tous ces critères?

Mme David : Merci de votre question, sénatrice.

Pour ce qui est de la réponse concernant ce que le Fonds de croissance du Canada est censé faire, comment il le fera et comment il rendra compte aux Canadiens de ce qu'il fait, comme le souligne le document d'information technique, à l'étape provisoire, le Fonds de croissance du Canada sera mis sur pied sous l'égide de la Corporation de développement des investissements du Canada. Cette corporation cherchera à embaucher des gens qui ont un savoir-faire particulier — qu'il s'agisse de professionnels de l'investissement ou de professionnels ayant de l'expérience dans le domaine des technologies propres — afin de fournir l'expertise nécessaire pour effectuer les investissements initiaux du fonds. Cela se fera au cours de la phase 1.

Dans la phase 2, lorsque le gouvernement prendra des mesures pour établir la structure permanente et à long terme du fonds, ce dernier tirera également parti des ressources existantes et

again, in the investment space as well as the clean tech space — in order to ensure it is properly staffed with those experts to allow them to make both smart investment decisions and also decisions that match its strategic objectives.

Senator Galvez: I have another question for Ms. Clark. As you know, we have all the technology we need to completely decarbonize our economy. Can you speak to the proportionality between the Canada Growth Fund, which is largely to develop and refine new technologies, and the funds allocated to implementing existing technologies in order to decarbonize now?

Ms. Clark: Thank you for your question. I'm not sure if Ms. David would be better placed to respond to this one. Sorry, Ms. David.

Ms. David: Thank you, Ms. Clark, and thank you, senator. I'm happy to take on that question.

In terms of the growth fund and which technologies it finances, it will be financing technologies aimed at the scale-up stage. These are technologies that are new in the sense that they're not yet developed at scale; they're not mature. It's not like solar power or wind power yet, where those are already mature. These are newer technologies. They are things like hydrogen or carbon capture and storage, things that need concessional financing in order to scale them up so they can be deployed at a commercial stage so we can use them in everyday use. They can then be used by more companies and in more projects across Canada in order to decarbonize existing industries and future industries in order to lead Canada to achieve our net-zero objectives.

Senator Galvez: I want to make a comment that carbon capture and storage have been in development for the last 30 years. It's not a new technology, so I'm surprised to see it there as a new technology. I'm sure you can look into what Norway and Iceland have done in order to prioritize and be more efficient with the money of Canadian taxpayers. Thank you.

Senator Duncan: Thank you to the panel who have appeared before us today.

I'd like to follow up on the Underused Housing Tax Act and the making of related regulations. These are quick questions, and I hope the answers will be fairly short.

cherchera à obtenir de l'expertise dans ces domaines — encore une fois, en matière d'investissement et de technologies propres — afin de s'assurer qu'il est correctement outillé pour prendre des décisions d'investissement intelligentes et des décisions qui correspondent à ses objectifs stratégiques.

La sénatrice Galvez : J'ai une autre question pour Mme Clark. Comme vous le savez, nous disposons de toute la technologie dont nous avons besoin pour décarboniser complètement notre économie. Pouvez-vous parler de la proportionnalité entre le Fonds de croissance du Canada, qui sert en grande partie à développer et à perfectionner les nouvelles technologies, et les fonds alloués à la mise en œuvre des technologies existantes afin de commencer la décarbonisation dès maintenant?

Mme Clark : Je vous remercie de votre question. Je crois que Mme David est mieux placée que moi pour y répondre. Désolée, madame David.

Mme David : Merci, madame Clark, et merci, sénatrice. Je serai heureuse de répondre à cette question.

En ce qui concerne le fonds de croissance et les technologies qu'il finance, il s'agira de financer des technologies destinées à l'étape de la mise à l'échelle. Il s'agit de technologies qui sont nouvelles dans le sens où elles ne sont pas encore développées à l'échelle; elles ne sont pas encore arrivées à maturité. Ce n'est pas comme l'énergie solaire ou l'énergie éolienne, qui le sont déjà. Ce sont des technologies plus récentes. Ce sont des choses comme l'hydrogène ou le captage et le stockage du carbone, des choses qui ont besoin d'un financement concessional pour pouvoir être déployées à une échelle commerciale, pour faire en sorte que nous puissions les utiliser couramment. Arrivées là, elles pourront être utilisées par plus d'entreprises et dans plus de projets à travers le pays afin de décarboniser les industries existantes et les industries futures, et ainsi permettre au Canada d'atteindre ses objectifs de carboneutralité.

La sénatrice Galvez : Je tiens à souligner que la capture et le stockage du carbone sont en développement depuis les 30 dernières années. Ce n'est pas une nouvelle technologie, alors je suis surprise de la voir ici présentée comme telle. Je suis persuadée que vous pourriez vous inspirer de ce que Norvège et l'Islande ont fait afin d'établir des priorités et d'utiliser plus efficacement l'argent des contribuables canadiens. Je vous remercie.

La sénatrice Duncan : Merci aux membres du groupe d'experts qui sont ici aujourd'hui.

J'aimerais rester sur le sujet de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés et de la teneur du règlement y afférent. Ce sont des questions rapides, et j'espère que les réponses seront assez brèves.

The annual 1% tax is on the value of non-resident, non-Canadian-owned residential real estate. I do have the act and the briefing note. I don't see anywhere where the value is defined. What constitutes the value? Is it the property taxes assessed by the province or territory? How is the value determined?

Mr. Ives: Under the Underused Housing Tax Act, the 1% applies to the greater of the most recent sales price of the property and the assessed value for municipal taxation purposes.

Senator Duncan: Time saved. Thank you.

My next question is about non-resident, non-Canadian. How does the regulation intend to deal with those who may be non-resident but hold dual citizenship?

Mr. Ives: Again, it's in the Underused Housing Tax Act, which was already passed. If someone is a Canadian citizen and holds citizenship with another country — a dual citizen — they're not subject to the Underused Housing Tax Act.

Senator Duncan: Thank you.

In the regulations that are before us, prescribed areas are defined, and it says “. . . not within a population centre.” As I'm sure you're well aware, Canada's wilderness is much valued by those from out of the country as it is by those living in the country. In essence, while a person might own a residential vacation property in a wilderness area — in the Yukon, Northwest Territories, Nunavut, northern Newfoundland or northern B.C. — they would be exempt because that vacation property is not within a population area. Is my understanding correct?

Mr. Ives: Yes. If we're talking about wilderness areas, it's unlikely those areas would comprise a population centre.

A “population centre” is defined as a Statistics Canada concept as generally being an area of population density exceeding 400 residents per square kilometre.

Senator Duncan: That would apply to a good portion of Canada, then, in the wilderness area.

In preparing the information, has there been an estimate of what the foregone revenue is of properties that are not going to be subject to this tax?

La taxe annuelle de 1 % porte sur la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant à des non-résidents et à des non-Canadiens. J'ai une copie de cette loi ainsi que la note d'information la concernant. Je ne vois nulle part où la valeur est définie. À quoi cette valeur correspond-elle? S'agit-il de l'impôt foncier évalué par la province ou le territoire? Comment cette valeur est-elle établie?

M. Ives : Aux termes de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés, le 1 % s'applique au plus élevé des deux montants suivants : le prix de vente le plus récent de la propriété et la valeur fixée pour les besoins de la taxe municipale.

La sénatrice Duncan : Merci du temps que vous me faites économiser.

Ma prochaine question porte sur les non-résidents, les non-Canadiens. Comment le Règlement entend-il traiter les personnes qui ne seraient pas des résidents, mais qui auraient une double citoyenneté?

M. Ives : Encore une fois, c'est dans la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés, qui a déjà été adoptée. Si quelqu'un est citoyen du Canada et citoyen d'un autre pays — un citoyen à la double nationalité —, il n'est pas assujéti à la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie.

Dans le règlement que nous avons devant nous, les zones prescrites sont définies, et il est dit « [...] ne se trouve pas dans un centre de population ». Comme vous le savez sûrement, la nature sauvage du Canada est très appréciée par ceux qui viennent de l'extérieur du pays comme par ceux qui vivent au pays. Essentiellement, même si une personne possède une propriété résidentielle de villégiature dans une région sauvage — au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, dans le Nord de Terre-Neuve ou dans le Nord de la Colombie-Britannique —, elle serait exemptée parce que cette propriété de villégiature n'est pas située dans un « centre de population ». Mon interprétation est-elle juste?

M. Ives : Oui, elle l'est. Si nous parlons de régions sauvages, il est peu probable que ces régions comprennent un centre de population.

Statistique Canada définit un « centre de population » comme étant généralement une zone dont la densité de population dépasse 400 résidents par kilomètre carré.

La sénatrice Duncan : Cela s'appliquerait donc à une bonne partie du Canada, c'est-à-dire à ce que l'on désigne comme étant la nature sauvage.

Lors de la préparation de l'information, a-t-on estimé le manque à gagner des propriétés qui ne seront pas assujétiées à cette taxe?

Mr. Ives: I have those figures here. These figures were released as part of *Economic and Fiscal Update 2021*. On the cost of this, I think it's important to give, first, the underused housing tax revenue projection. The five-year revenue projection for the underused housing tax, beginning in 2022-23, was originally \$865 million over five years. The estimated cost of the vacation exemption was \$130 million over that same five-year period. That results in net revenues from the tax over five years of \$735 million.

Senator Duncan: Just to follow-up, is that based on 2021 prices — these estimated values — or is it based on more recent values?

Mr. Ives: The projections were based on Canada's residential housing stock at a point in time. The numbers, though, were grossed up to reflect the passage of time and various other projections. I'm not the quantitative expert, but I do know that the numbers are adjusted to reflect expectations of housing prices.

Senator Duncan: But you also used the word "residential," and we were talking about vacation properties?

Mr. Ives: Yes. The tax applies to residential property under the Underused Housing Tax Act, and it is defined quite broadly. It would encompass things like cottages and things like that.

Senator Duncan: Right. What I hear you saying then is that the estimated revenue from this underused property tax is \$865 million. The exemption for the value of the underused property foregone revenue is estimated to be \$130 million.

Mr. Ives: That is for the vacation property exemption.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Loffreda: Thank you to our witnesses for being here once again.

As sponsor of this bill, I want to alleviate some concerns raised by the senators in what I've heard. I would go back, have some reassurance around the Canada Growth Fund and confirm this is legislation to enact a permanent structure to appropriate funds that would give them a running start from previous learnings from government-owned investment funds. No investments would be allowed before the permanent structure is in place, obviously. A CEO and a board will be named. Maybe you can elaborate on some of the projects or programs that necessitate the creation of this fund.

M. Ives : J'ai ces chiffres ici. Ils ont été publiés dans le cadre de la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021*. En ce qui concerne le coût de la taxe sur les logements sous-utilisés, je pense qu'il est important de d'abord donner les projections concernant les recettes de cette dernière. La projection sur cinq ans, à partir de 2022-2023, était initialement de 865 millions de dollars. Pour cette même période, le coût estimé de l'exemption pour villégiature était de 130 millions de dollars, ce qui place les recettes nettes de cette taxe à 735 millions de dollars sur cinq ans.

La sénatrice Duncan : Juste pour faire un suivi, ces valeurs estimées sont-elles fondées sur les prix de 2021 ou sur des valeurs plus récentes?

M. Ives : Les projections étaient fondées sur le parc de logements résidentiels du Canada à un moment donné. Les chiffres, cependant, ont été majorés pour tenir compte du passage du temps et de diverses autres projections. Je ne suis pas un expert au sujet de ces évaluations, mais je sais que les chiffres sont ajustés pour refléter les attentes quant aux prix des logements.

La sénatrice Duncan : Mais vous avez également utilisé le mot « résidentiel », et nous parlions de propriétés de villégiature?

M. Ives : Oui. Aux termes de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés, la taxe s'applique aux propriétés résidentielles, et ces propriétés y sont définies de façon assez large. Elles engloberaient des choses comme les chalets et d'autres résidences de ce type.

La sénatrice Duncan : C'est vrai. Ce que vous me dites, c'est que les recettes estimées de cette taxe sur les propriétés sous-utilisées sont de 865 millions de dollars. L'exemption de la valeur des propriétés sous-utilisées est estimée à 130 millions de dollars.

M. Ives : Ce chiffre est pour l'exemption des propriétés de villégiature.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie.

Le sénateur Loffreda : Encore une fois, merci à nos témoins de leur présence.

En tant que parrain de ce projet de loi, je veux apaiser certaines préoccupations qu'ont soulevées les sénateurs. J'aimerais revenir en arrière afin de rassurer mes collègues au sujet du Fonds de croissance du Canada. Je confirme qu'il s'agit d'une mesure législative qui vise à faire adopter une structure permanente pour l'affectation des fonds, structure qui donnerait un bon départ au Fonds de croissance et qui s'inspirerait des leçons tirées d'autres fonds d'investissement du gouvernement. Bien entendu, aucun investissement ne serait autorisé avant la mise en place de la structure permanente. Un PDG et un conseil

To add to Senator Galvez's question, why was the Canada Growth Fund necessary? Is there anything you can add to alleviate some of the concerns around the Canada Growth Fund, as raised by Senator Marshall, Senator Gignac and others?

Ms. David: Thank you, senator. In terms of the type of projects or investments that necessitate the Canada Growth Fund, that fund is set to meet certain objectives. Those are to reduce emissions and achieve Canada's climate targets, and, in particular, to accelerate the deployment of technologies such as low-carbon hydrogen, carbon capture utilization and storage and other such technologies that have not reached the scale yet where they're ready to be commercialized. It's also meant to scale up companies that will create good jobs, and drive productivity and clean growth in Canada towards a net-zero economy. Finally, it's meant to capitalize on Canada's abundant natural resources and strengthen our place in critical supply chains to secure our economic well-being.

Looking at why the growth fund is needed, it's needed to meet these strategic investments. In particular, it's needed to invest where the private sector is not yet willing to invest on its own because there's too much risk from the project, be it from demand, policy, regulatory risk or execution risk. These are the types of risks that the growth fund is meant to mitigate in order to make those investments more attractive to the private sector because, frankly, the government can't invest in this space on its own. It needs to attract billions of dollars every year in order to scale up these technologies to get Canada to a net-zero economy.

Senator Loffreda: And \$2 billion is a significant amount, it is from the Consolidated Revenue Fund and it is to acquire the non-voting shares, right? That has to be clear. At this point, it's for structure only, right? Maybe you could confirm that.

Ms. David: Absolutely. Thank you, senator, for asking that question. The \$2 billion is start-up capital for the growth fund so the fund can have the money it needs to cover its start-up costs and also to make any initial investments in the first half of 2023 while the permanent structure is being set up.

d'administration seront nommés. Vous pouvez peut-être nous parler de certains des projets ou programmes qui nécessitent la création de ce fonds.

Pour ajouter à la question de la sénatrice Galvez, pourquoi le Fonds de croissance du Canada était-il nécessaire? Pouvez-vous ajouter quelque chose pour atténuer certaines des préoccupations entourant le Fonds de croissance du Canada, telles que soulevées par la sénatrice Marshall, le sénateur Gignac et d'autres?

Mme David : Merci, sénateur. En ce qui concerne le type de projets ou d'investissements qui nécessitent le Fonds de croissance du Canada, il faut savoir que ce fonds est établi pour atteindre certains objectifs. Il s'agit de réduire les émissions et d'atteindre les objectifs du Canada en matière de lutte aux changements climatiques et, en particulier, d'accélérer le déploiement de technologies comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, la capture, l'utilisation et le stockage du carbone et d'autres technologies de ce type qui n'ont pas encore atteint les rendements voulus pour être commercialisées. Il vise également à faire croître les entreprises qui créeront de bons emplois et stimuleront la productivité et la croissance propre au Canada dans l'optique d'une économie carboneutre. Enfin, il vise à tirer parti des ressources naturelles abondantes du Canada et à renforcer notre place dans les chaînes d'approvisionnement essentielles pour assurer notre bien-être économique.

Si l'on examine les raisons pour lesquelles le fonds de croissance est nécessaire, on constate que nous en avons besoin pour réaliser ces investissements stratégiques. En particulier, il est nécessaire d'investir dans des projets où le secteur privé n'est pas encore prêt à investir de son propre chef en raison des risques sous-jacents, qu'il s'agisse de la demande, de considérations politiques, de la réglementation ou de l'exécution. Ce sont ces types de risques que le fonds de croissance est censé atténuer afin de rendre ces investissements plus attrayants pour le secteur privé, car, franchement, le gouvernement ne peut pas investir seul dans cet espace. Il doit attirer des milliards de dollars chaque année pour réaliser la mise à l'échelle de ces technologies et ainsi mener le Canada à une économie carboneutre.

Le sénateur Loffreda : Et 2 milliards de dollars, c'est un montant important. C'est de l'argent qui vient du Trésor et qui servira à acquérir les actions sans droit de vote, n'est-ce pas? Il faut que ce soit clair. Pour l'instant, c'est n'est que pour la structure, n'est-ce pas? Vous pourriez peut-être le confirmer.

Mme David : Absolument. Merci, sénateur, d'avoir posé cette question. Les 2 milliards de dollars sont des capitaux de démarrage pour le fonds de croissance. Il s'agit de doter le fonds de l'argent dont il a besoin pour couvrir ses coûts de démarrage et aussi pour faire tout investissement initial dans la première moitié de 2023 pendant que la structure permanente est mise en place.

To be clear, these investments would be done while the growth fund is under its interim structure under the Canada Development Investment Corporation. The reason the government is taking these steps right now for the fund to be able to invest imminently is due to the urgency, which is created by the market demand for this investment and also the huge competitive pressures we're facing with the U.S. implementation of the Inflation Reduction Act and the pressures that places on Canada.

Senator Loffreda: The other concern was on the cannabis taxation, and this is just to confirm that these are strictly technical measures. The legalized market share of 70% won't be affected. It does mirror other states, like Washington and Colorado. Maybe you could confirm that. There has been no significant increase in youth usage because there was some discussion of that in the past in our Finance Committee as to the effect on our youth.

Just to confirm that these are strictly technical measures, and maybe you could elaborate on any other issues that are relevant.

Mr. Glick: Yes, that's right. Thank you, senator. These are technical measures that the industry has been asking for and that we've put into the legislation. In that respect, we do hope they have a knock-on effect of helping support legalization as well as to stamp out the illicit market, and, of course, in terms of not increasing youth usage or to take cannabis out of the hands of youth. On that point, even as the general rate of consumption among the population has increased somewhat since legalization in 2018, there's been no significant increase in youth usage over time. That is encouraging in that sense.

Furthermore, in terms of legal market share, yes, even in Washington and Colorado where they've had cannabis around for a longer time, we have been comparing favourably to the legal market capture rates. With Canada being a closed market with hard borders with the U.S., we should hopefully see legal market capture exceed those in U.S. jurisdictions that have legalized. It should be a promising path after legalization.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator Gignac: I want to go back to the discussion of my colleague Senator Loffreda and Ms. David. I understand that the Canada Growth Fund is to, in fact, explore the deployment of technology, decarbonize the economy, react to what's going on the U.S. side and remain competitive.

En clair, ces investissements seraient faits dans le contexte de la structure provisoire du fonds, c'est-à-dire sous l'égide de la Corporation de développement des investissements du Canada. La raison pour laquelle le gouvernement prend dès maintenant ces mesures pour permettre au fonds d'investir de façon imminente, c'est l'urgence, l'urgence qui est créée par la demande du marché pour ces investissements et aussi par les énormes pressions concurrentielles et autres auxquelles notre pays est confronté en raison de la mise en œuvre aux États-Unis de la loi sur la réduction de l'inflation.

Le sénateur Loffreda : L'autre préoccupation concernait la taxation du cannabis. J'aimerais simplement que vous confirmiez qu'il s'agit de mesures strictement techniques. La part de marché légalisée de 70 % ne sera pas touchée. Les modifications sont conformes à ce qui se fait dans d'autres États, comme Washington et le Colorado. Vous pourriez peut-être le confirmer. Il n'y a pas eu d'augmentation significative de l'utilisation chez les jeunes. Je le dis parce que c'est quelque chose dont nous avons déjà discuté ici, au comité des finances.

J'aimerais simplement que vous confirmiez qu'il s'agit de mesures strictement techniques. Vous pourriez peut-être aussi nous parler un peu d'autres enjeux pertinents.

M. Glick : Oui, c'est exact. Je vous remercie, sénateur. Ce sont des mesures techniques que l'industrie a demandées et que nous avons enchâssées dans la loi. À cet égard, nous espérons qu'elles auront un effet d'entraînement pour aider à soutenir la légalisation ainsi qu'à éradiquer le marché illicite, sans toutefois, bien entendu, faire augmenter la consommation chez les jeunes ou retirer le cannabis de leurs mains. Sur ce point, même si, globalement, la consommation au sein de la population a quelque peu augmenté depuis l'adoption de la loi, en 2018, il n'y a pas eu d'augmentation significative chez les jeunes, ce qui est encourageant.

En outre, pour ce qui est de l'accapement du marché légal, oui, nous nous comparons favorablement aux taux obtenus dans l'État de Washington et au Colorado où la légalisation existe depuis plus longtemps qu'ici. Le Canada étant un marché fermé qui a des frontières physiques avec les États-Unis, nous devrions voir le taux d'accapement du marché légal dépasser celui des États américains qui ont légalisé le cannabis. Ce sont des données post-légalisation prometteuses.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

Le sénateur Gignac : Je veux revenir sur ce qu'ont dit mon collègue, le sénateur Loffreda, et Mme David. Je comprends que le Fonds de croissance du Canada a pour but, en fait, de se pencher sur le déploiement de la technologie, de décarboniser l'économie, de réagir à ce qui se passe du côté américain et de nous permettre de rester concurrentiels.

In your technical backgrounder that you released on November 4, and which I have read, you point out that this growth fund will invest in a manner that accepts some portion of this risk to bridge the private market funding gap.

In plain English, there are some areas that the private sector will never invest in because it's too risky — they have too many policy risks, regulatory risk or others. Could you provide some examples? In Quebec, they have Investment Quebec and, for example, they have some first-loss positions. When we invest — because it is not always a success — you could have a bad investment. Therefore, the government takes the first portion as a hit rather than the private sector. Is it a thing? Could you give a precise example? Is it the first time the federal government will have this kind of structure or do they have another Crown corporation that exists that I'm not aware of?

Ms. David: Thank you for your question, senator. Maybe I'll address your second question first. The growth fund is meant to be complementary and fit within the suite of existing programming offered by the Government of Canada, be that the Strategic Innovation Fund or existing Crown corporations like Export Development Canada and Business Development Bank of Canada.

What sets the growth fund apart from those programs is its particular focus on the scale-up stage of investment and how it will be delivered using investment professionals as well as clean tech and climate professionals.

In terms of mitigating the risk, I wouldn't say it is places where the private sector does not want to invest at all or wouldn't touch those investments. I think what you said is correct. It's more like what Quebec is doing in certain areas where the growth fund can come and absorb or accept the risk in the first instance. For example, with financial instruments where it takes the first loss, provides a lower-cost loan or invests equity where others are not able or willing to invest equity, but it really does invest in a way that makes it more acceptable for those other investors to come and invest.

Senator Gignac: Is it a tool to convince our Canadian pension fund to join a little bit more? I realize a lot of Canadian pension funds are reluctant to invest more in the decarbonization of the oil and gas sector, for example. They prefer to invest abroad for different reasons because the expected return, perhaps, is much higher. Is it a way that we will see partnership incentives to

Dans le document d'information technique que vous avez publié le 4 novembre et que j'ai lu, vous soulignez que ce fonds de croissance investira de manière à assumer une partie des risques afin de combler le déficit de financement du marché privé.

En clair, il y a certains domaines dans lesquels le secteur privé n'investira jamais parce que c'est trop risqué — des domaines qui comportent trop de risques sur le plan politique, de la réglementation, etc. Pouvez-vous nous donner quelques exemples? Au Québec, il y a Investissement Québec qui, par exemple, assume des positions de première perte. Quand on investit — parce que ce n'est pas toujours un succès —, on peut se planter. Dans ce scénario, c'est le gouvernement qui absorbe la première partie comme un coup plutôt que le secteur privé. Y a-t-il quelque chose de semblable? Pouvez-vous donner un exemple précis? Est-ce que ce sera la première fois que le gouvernement fédéral aura ce genre de structure ou existe-t-il une autre société d'État où cela s'est fait et dont je ne suis pas au courant?

Mme David : Merci de votre question, sénateur. Je vais peut-être répondre d'abord à votre deuxième question. Le fonds de croissance se veut complémentaire et s'inscrit dans l'ensemble des programmes existants offerts par le gouvernement du Canada, qu'il s'agisse du Fonds stratégique pour l'innovation ou des sociétés d'État existantes comme Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada.

Ce qui distingue le fonds de croissance de ces programmes, c'est l'accent particulier qu'il met sur l'étape de mise à l'échelle de l'investissement et le fait qu'il sera mis en œuvre par des professionnels de l'investissement, ainsi que par des professionnels des technologies propres et du climat.

En ce qui concerne l'atténuation des risques, je ne dirais pas qu'il s'agit de domaines où le secteur privé ne veut pas investir du tout ou d'investissements qu'il n'oserait même pas envisager. Je pense que ce que vous avez dit est correct. C'est plutôt ce que fait le Québec dans certains domaines où le fonds de croissance accepte de prendre les risques initiaux ou d'en absorber les répercussions. Par exemple, avec des instruments financiers où il prend la première perte, fournit un prêt à moindre coût ou investit des capitaux propres là où d'autres n'en sont pas capables ou sont moins désireux d'investir. En procédant de la sorte, il rend la possibilité d'investir dans ces domaines plus acceptables pour les autres investisseurs.

Le sénateur Gignac : S'agit-il d'un outil visant à convaincre nos fonds de pension canadiens de s'engager un peu plus? Je suis conscient que beaucoup de fonds de pension canadiens hésitent à investir davantage dans la décarbonisation du secteur pétrolier et gazier, par exemple. Ils préfèrent investir à l'étranger pour différentes raisons, peut-être parce qu'ils peuvent en attendre

convince our Canadian pension fund — with \$3 trillion in assets under management, which is 160% of GDP — to be more active or will they not be useful at all for them as a partnership?

Ms. David: Absolutely. Thank you very much for your question, senator. In terms of how the fund will invest, it will invest along with other large investors in Canada. Those could be either private sector funds or pension funds as well as, for example, project proponents like large oil and gas companies that want to make a business case for some of their planned projects that need someone to help them out with that — to make those investments bankable and investable by the private sector.

For example, there could be a company that's seeking to attract investment from the growth fund, and the growth fund could convene with other private sector investments, whether they're pension funds or other institutional investors like banks, in order to finance that project.

Senator Gignac: Thank you for that.

Senator Smith: I would like to circle back around the foreign state's financial support and ask a couple of questions. Is that Ms. Clark I'm speaking with?

Ms. Clark: That's correct. Thank you.

Senator Smith: Okay, thank you. You talked about increasing the fund amounts. Was that originally in U.S. dollars? And if it was in U.S. dollars, why was it converted to Canadian dollars? Could you help me on that one?

Ms. Clark: Certainly. The main reason we switched was for accounting purposes. The most recent loans we've been providing have been in Canadian dollars. It's easier to track and ensure there is no foreign exchange risk in the provision of those loans for tracking and monitoring purposes.

Senator Smith: Was there special criteria for countries to apply for this? Could you give me an idea of some of the top two or three criteria?

Ms. Clark: Absolutely. Countries don't come to the government to apply for it. The process for seeking support under this is the Governor-in-Council can authorize the Minister of Finance to provide financial assistance to a foreign state if the Governor-in-Council is of the opinion that it is in the national interest to do so.

un rendement beaucoup plus élevé. S'agit-il d'une façon de créer des mesures d'incitation au partenariat pour convaincre nos fonds de pension canadiens — qui compte 3 billions de dollars d'actifs gérés, soit 160 % du PIB — d'être plus actif, ou ces mesures ne leur seront-elles en rien utiles en tant que partenariat?

Mme David : Oui. Merci beaucoup pour votre question, sénateur. Pour ce qui est des investissements des fonds, ils les effectueront avec d'autres grands investisseurs canadiens. Il pourrait s'agir de fonds du secteur privé ou de fonds de pension, ainsi que, par exemple, de promoteurs de projets, comme de grandes sociétés pétrolières et gazières souhaitant démontrer la rentabilité de certains de leurs projets et qui ont besoin d'aide pour le faire, en rendant ces investissements prévisibles et susceptibles de recevoir des investissements du secteur privé.

Par exemple, une entreprise pourrait chercher à attirer des investissements du fonds de croissance, et ce dernier pourrait se réunir avec d'autres investisseurs du secteur privé, qu'il s'agisse de fonds de pension ou d'autres investisseurs institutionnels comme les banques, afin de financer ce projet.

Le sénateur Gignac : Merci.

Le sénateur Smith : Je voudrais revenir sur l'octroi d'un soutien financier à des États étrangers et poser quelques questions. Est-ce que je dois m'adresser à Mme Clark?

Mme Clark : Oui. Merci.

Le sénateur Smith : D'accord, merci. Vous avez parlé d'augmenter le montant des fonds. Ces sommes étaient-elles à l'origine exprimées en dollars américains? Et le cas échéant, pourquoi les avoir converties en dollars canadiens? Pouvez-vous me fournir des explications à ce sujet?

Mme Clark : Oui. La principale raison pour laquelle nous avons effectué cette conversion est d'ordre comptable. Les derniers prêts que nous avons accordés étaient en dollars canadiens. Il est plus facile de les suivre et de s'assurer qu'il n'y a pas de risque lié au taux de change dans l'octroi de ces prêts à des fins de suivi et de surveillance.

Le sénateur Smith : Les pays devaient-ils répondre à des critères particuliers pour pouvoir présenter une demande? Pourriez-vous me donner une idée des deux ou trois critères principaux?

Mme Clark : Bien sûr. Les pays ne s'adressent pas au gouvernement pour présenter une demande. Le processus de demande d'aide, dans ce cadre, est le suivant : le gouverneur en conseil peut autoriser la ministre des Finances à fournir une aide financière à un État étranger si le gouverneur en conseil est d'avis que cette aide sert l'intérêt national.

In addition, the Minister of Finance must be satisfied that the foreign state has an arrangement with the International Monetary Fund and that other countries are also participating with Canada in the provision of financial assistance to the country.

Senator Smith: Make an application to Canada funds?

Ms. Clark: I suppose a country could reach out to a minister to seek funding, but it's not a standardized process.

Senator Smith: This can't happen just for fun. There has to be some reason for Canada to support a foreign state. How does that evolve until you get to the point where you're going to fund the foreign state?

Ms. Clark: Certainly. Again, as identified in the act, the government and the Governor-in-Council in particular must be satisfied that it would be in the national interest to provide financing to a foreign state. The most recent loans or financial assistance that have been provided under this provision has been provided to Ukraine for reasons of national interest, and also, again, because they have an IMF program and there were many other countries who were also supporting Ukraine.

Senator Smith: How does the government ensure that any financial assistance to foreign states does not end up in the wrong hands? Is there a process by which the assistance is audited?

Ms. Clark: The financial assistance is provided directly to the foreign states, so the funding would be provided to the other government.

As noted before, bilateral arrangements or bilateral loan agreements are entered into with the foreign state that would seek to establish parameters for the sovereign lending provided to that country. There would be standard sovereign lending contractual processes around that which would be followed. Please let me know if there is something further.

Senator Smith: You talked about this program going back to the 1990s when it was at one amount and how it evolved to the present amount given out. Is there a track record of success? Is there any measurement that's used on this other than there being a need addressed by giving money to a foreign state? Is there a success track record or some form of evaluating whether the money was well placed?

Ms. Clark: Since 1998, and prior to 2022, section 8.3 of the Bretton Woods and Related Agreements Act has been used on four separate occasions. In 1998, there was a loan provided to Thailand. In 2000, a loan guarantee was provided to Brazil. In

En outre, le ministre des Finances doit déterminer que l'État étranger a conclu une entente avec le Fonds monétaire international et que d'autres pays participent également avec le Canada à la prestation d'une aide financière à ce pays.

Le sénateur Smith : Pour présenter une demande à des fonds canadiens?

Mme Clark : Je suppose qu'un pays peut s'adresser à un ministre pour obtenir un financement, mais il ne s'agit pas d'un processus normalisé.

Le sénateur Smith : Ce genre de mesure ne peut pas être prise sans raison. Le Canada doit avoir un motif pour soutenir un État étranger. Comment en arrive-t-on à financer un État étranger?

Mme Clark : Tout à fait. Encore une fois, comme indiqué dans la loi, le gouvernement et le gouverneur en conseil plus particulièrement doivent être convaincus qu'il serait dans l'intérêt national d'octroyer des fonds à un État étranger. Les prêts ou l'aide financière les plus récents qui ont été accordés en vertu de cette disposition ont été fournis à l'Ukraine pour des raisons d'intérêt national, et aussi, encore une fois, parce qu'ils participent à un programme du FMI et que de nombreux autres pays soutiennent également l'Ukraine.

Le sénateur Smith : Comment le gouvernement s'assure-t-il que l'aide financière accordée aux États étrangers ne tombe pas dans de mauvaises mains? Existe-t-il un processus d'audit de cette aide?

Mme Clark : L'aide financière est fournie directement aux États étrangers, de sorte que le financement serait fourni à l'autre gouvernement.

Comme indiqué précédemment, des accords bilatéraux ou des accords de prêt bilatéraux sont conclus avec l'État étranger, afin d'établir les paramètres du prêt souverain accordé à ce pays. L'octroi de prêts souverains est donc soumis à des processus contractuels standard. N'hésitez pas à me dire si vous avez besoin de précisions.

Le sénateur Smith : Vous avez parlé de ce programme, datant des années 1990, dont le montant était à l'époque fixé à un certain niveau, et de la façon dont il a évolué pour atteindre le montant actuel. Ce programme a-t-il connu beaucoup de réussites? Existe-t-il une mesure utilisée pour ce programme, outre le fait de répondre à un besoin en donnant de l'argent à un État étranger? Existe-t-il un bilan de réussite ou une forme d'évaluation permettant de déterminer si l'argent a été bien investi?

Mme Clark : Depuis 1998, et avant 2022, l'article 8.3 de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes a été invoqué à quatre occasions. En 1998, un prêt a été accordé à la Thaïlande. En 2000, une garantie de prêt a été fournie au

2014-15, loans were provided to Ukraine. All of these have been repaid. In 2016, a loan guarantee was provided to Iraq. This is still outstanding, but is in good standing. Most recently, there have been the loans provided to Ukraine. Since 1998, I would say the use of this act has been relatively limited.

Senator Galvez: I want to continue on the Canada Growth Fund. I find some incoherence with the funds being used to scale up new technologies and create clean growth in clean jobs. When we talk about carbon capture and storage — I will repeat, the first one was installed in Norway in 1996 and has proven to be energy intensive — the storage post risk, it keeps us locked in fossil fuels when, contrary to that, we could be invested in geothermal.

Canada has access to three oceans and doesn't have any tidal or wave energy. What about biomass, solid batteries or a combination of these renewable energies, which would be more in line with the objective of this Canada Growth Fund?

Second, can you please assure us that the board of the interim Canada Development Investment Corporation doesn't presently have any conflict of interest with fossil fuel industries?

Ms. David: Thank you for your questions, senator. In terms of the first one and the technologies the fund could be investing in, those are all very good points. When it is set up, the fund will take the decisions required, and make those decisions in terms of what it invests in and which technologies it chooses based on the demand of the market, the projects that it's presented with and what it hears in terms of what proponents need and the types of investments that are needed. These decisions will be made by the growth fund, and they'll be made at arm's-length from the government by those investment professionals as well as climate professionals.

In terms of your second question, the Canada Development Investment Corporation will set up the subsidiaries board, and it will set up the board with the regular governance and guardrails that a board would have, including things like ethical walls, conflict of interest policies as well as codes of ethics.

Senator Galvez: Thank you.

Senator Duncan: I have one follow-up regarding the Underused Housing Tax Act and the related regulations. The panellists advised that \$865 million would be the amount collected. Could we please have a regional breakdown of where that funding might be collected from, if that's available?

Brésil. En 2014-2015, des prêts ont été accordés à l'Ukraine. Tous ces prêts ont été remboursés. En 2016, une garantie de prêt a été accordée à l'Irak. Elle n'a pas encore été remboursée, mais elle est en règle. Plus récemment, des prêts ont été accordés à l'Ukraine. Depuis 1998, je dirais que le recours à cette loi a été relativement limité.

La sénatrice Galvez : Je veux poursuivre sur le Fonds de croissance du Canada. Je constate une certaine incohérence dans l'utilisation des fonds pour faire évoluer les nouvelles technologies et créer une croissance propre pour des emplois propres. Lorsque nous parlons de la capture et du stockage du carbone — je le répète, la première a été installée en Norvège en 1996 et il s'est avéré que cette technologie consommait beaucoup d'énergie — le stockage présente des risques. Ce système nous oblige à continuer de recourir aux combustibles fossiles alors que nous pourrions investir dans la géothermie.

Le Canada a accès à trois océans, mais il n'utilise pas l'énergie marémotrice ou l'énergie des vagues. Qu'en est-il de la biomasse, des batteries solides ou d'une combinaison de ces énergies renouvelables, qui serait plus conforme à l'objectif de ce Fonds de croissance du Canada?

Deuxièmement, pouvez-vous nous assurer que le conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada ne présente actuellement aucun conflit d'intérêts avec les industries des combustibles fossiles?

Mme David : Merci pour vos questions, sénatrice. Pour ce qui est de la première question sur les technologies dans lesquelles le fonds pourrait investir, tous ces points sont très pertinents. Lorsqu'il sera mis en place, le fonds prendra les décisions nécessaires et choisira ses investissements et ses technologies en fonction de la demande du marché, des projets qui lui sont présentés et de ce qu'il entend sur les besoins des promoteurs et les types d'investissements nécessaires. Ces décisions relèveront du fonds de croissance, et elles seront prises indépendamment du gouvernement par des professionnels de l'investissement et des professionnels du climat.

Pour ce qui est de votre deuxième question, la Corporation de développement des investissements du Canada créera le conseil d'administration des filiales, et établira pour lui la gouvernance régulière et les garde-fous dont un conseil d'administration devrait disposer, notamment des barrières éthiques, des politiques de conflit d'intérêts et des codes d'éthique.

La sénatrice Galvez : Merci.

La sénatrice Duncan : J'aimerais revenir sur la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés et les règlements connexes. Les membres du groupe d'experts ont indiqué que le montant perçu s'élèverait à 865 millions de dollars. Pourrions-nous, si possible, obtenir une ventilation par région de l'origine de ce financement?

Mr. Ives: Thank you for the question. Unfortunately, there isn't data available about non-resident ownership of residential real estate in Canada for each province and territory. Certain assumptions needed to be made in order to arrive at the estimate of \$865 million in revenue. Unfortunately, the provinces for which the data was available needed to be used in order to make certain assumptions as to the revenue impact for other provinces and territories in Canada. Unfortunately, I don't have a province and territory breakdown.

Senator Duncan: Perhaps you could provide in writing a more detailed breakdown of how the \$865 million was arrived at and the data you used. I'm sure the chair will provide you with the deadline by which we require that response.

Mr. Ives: Thank you.

Senator Gignac: Ms. David, I'm just curious. I have to disclose that I'm not very familiar with the creation of Crown corporations and the procedure. Is it a different law or included in the budget bill? When the federal government created Export Development Canada, Business Development Bank of Canada or other Crown corporations, I don't know whether it was in the bill or a different bill.

Are we adding that when you create the permanent Canada Growth Fund, it will be a new Crown corporation? If I understand correctly, the details will be included in the next spring budget. But are we adding that this structure will be included in the next spring budget bill? Will it be a separate bill that we will have more time to ask questions about the governance, the details to avoid conflict of interest and the investment strategy? Has the government not taken a decision yet or would it be included in the next budget bill or a separate bill that we would have more time to analyze?

Ms. David: Thank you, senator, for that question. The government has not taken a decision yet on what the form or the format of the bill will be in which the Canada Growth Fund's permanent structure would be included.

[Translation]

The Chair: I have a question before I turn over the floor to the sponsor of the bill, Senator Loffreda.

I'd like to quote from the summary for Part 1, item (g): "providing additional reporting requirements for trusts." Can you explain this to the committee, as well as the issues it may cause with respect to attorney-client privilege?

M. Ives : Malheureusement, nous ne disposons d'aucune donnée sur la possession par des non-résidents de biens immobiliers résidentiels au Canada dans chaque province et territoire. Nous avons dû faire certaines hypothèses pour arriver à l'estimation de 865 millions de dollars de revenus. Malheureusement, nous avons dû utiliser les provinces pour lesquelles les données étaient disponibles afin de formuler certaines hypothèses quant à l'incidence sur les revenus des autres provinces et territoires du Canada. Je ne dispose malheureusement pas d'une ventilation par province et par territoire.

La sénatrice Duncan : Peut-être pourriez-vous fournir par écrit une description plus détaillée de la manière dont vous êtes arrivé à ces 865 millions de dollars et des données que vous avez utilisées. Je suis sûr que le président vous communiquera la date limite à laquelle nous devons avoir reçu cette réponse.

M. Ives : Merci.

Le sénateur Gignac : Madame David, je suis curieux. Je dois avouer que je ne connais pas très bien la création des sociétés d'État et la procédure connexe. S'agit-il d'une loi différente ou cela fait-il partie du projet de loi budgétaire? Lorsque le gouvernement fédéral a créé Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada ou d'autres sociétés d'État, je ne sais pas si cela faisait partie du projet de loi ou d'une loi différente.

Ajoutons-nous que lorsque vous créez le Fonds de croissance du Canada permanent, il s'agira d'une nouvelle société d'État? Si je comprends bien, ces renseignements figureront dans le budget du printemps prochain. Mais ajoutons-nous que cette structure figurera dans le projet de loi budgétaire du printemps? S'agira-t-il d'un projet de loi distinct dans le cadre duquel nous aurons plus de temps pour poser des questions sur la gouvernance, les moyens d'éviter les conflits d'intérêts et la stratégie d'investissement? Le gouvernement n'a-t-il pas encore pris de décision ou ces renseignements figureront-ils dans le prochain projet de loi budgétaire ou dans un projet de loi distinct que nous aurons plus de temps pour analyser?

Mme David : Merci pour cette question, sénateur. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision quant à la forme ou au format du projet de loi dans lequel figurera la structure permanente du Fonds de croissance du Canada.

[Français]

Le président : J'aurais une question avant de céder la parole au parrain du projet de loi, le sénateur Loffreda.

J'aimerais citer le sommaire de la partie 1, au point g) : « élargir les obligations de reddition compte des fiducies ». Pourriez-vous expliquer cette mesure au comité, ainsi que les problèmes que cela peut causer en ce qui concerne le secret professionnel entre un avocat et son client?

Pierre Mercille, Director General, Sales Tax Legislation, Department of Finance Canada: If your question relates to Part 1 of the bill, Ms. Gwyer and her colleagues testified about that this morning. Unfortunately, no one on this panel can answer your question, because it relates to Part 1.

The Chair: Thank you.

[English]

Senator Loffreda: Thank you once again to our witnesses for being here. The major questions were around the Canada Growth Fund. Once again, if I ask a question there and maybe alleviate some of the concerns with anything you may add with respect to the permanent structure and the timeline. Is there a timeline that has been decided? I understand from what we've been told that it's to give them a running start, and the structure will be put in place. With the interim structure now, investments could be made, but is there a timeline for bringing in the permanent structure? You always want the CEO and the board to be aligned with the fund and its strategy. Can you elaborate on the strategy with respect to whether it is strictly technology that we're looking at or are there other types of investments with respect to the climate change, environment and this area of concern?

Ms. David: Thank you, senator, for your questions. To answer your first question around the timing, as the Fall Economic Statement indicated, the government intends to take the steps necessary to set up the growth fund in the first half of 2023. As we've discussed today, that involves passing legislation to establish the permanent structure. It is our intention to take those steps in the first half of 2023, but obviously the government cannot control when Parliament would adopt and pass such a bill.

That being said, we're working with urgency and alacrity to get this fund set up as soon as we can. Did you have a follow-up on that one?

Senator Loffreda: I'm looking more at the permanent structure. I understand Parliament has to put a permanent structure on what, at this point in time, we're looking at. It's more with respect to executives, the corporate structure and the strategy being built out to clarify the whole picture for us all and the timeline on that if there is any.

Ms. David: Absolutely. On this one I'm going to stress again the urgency involved here. Obviously, there are many steps to go through. The next step would be legislation to establish a permanent structure.

Pierre Mercille, directeur général, Législation sur la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Si votre question concerne la partie 1 du projet de loi, Mme Gwyer et ses collègues ont témoigné à ce sujet ce matin. Malheureusement, il n'y a personne dans le présent panel qui peut répondre à votre question, puisque cela concerne la partie 1.

Le président : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Merci encore à nos témoins d'être présents. Les principales questions portaient sur le Fonds de croissance du Canada. Encore une fois, j'aimerais poser une question à ce sujet et peut-être atténuer certaines des préoccupations concernant tout ce que vous pourriez ajouter relativement à la structure permanente et au calendrier. A-t-on établi un calendrier? D'après ce qu'on nous a dit, je crois comprendre que le but est de leur donner un bon départ et la structure sera mise en place. Avec la structure provisoire actuelle, des investissements pourraient être réalisés, mais existe-t-il un calendrier pour la mise en place de la structure permanente? Il est toujours souhaitable que le PDG et le conseil d'administration adhèrent au fonds et à sa stratégie. Pouvez-vous nous fournir des précisions sur la stratégie, à savoir si nous nous concentrons uniquement sur la technologie ou s'il existe d'autres types d'investissements dans le domaine du changement climatique, de l'environnement et de ce secteur d'intérêt?

Mme David : Merci pour vos questions, sénateur. Pour répondre à la première au sujet du calendrier, comme l'indique l'énoncé économique de l'automne, le gouvernement a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place le Fonds de croissance au cours du premier semestre de 2023. Comme nous l'avons dit aujourd'hui, cela suppose l'adoption d'une loi pour établir la structure permanente. Nous avons l'intention de prendre ces mesures au cours du premier semestre de 2023, mais le gouvernement ne peut évidemment pas décider de la date à laquelle le Parlement adoptera et passera ce projet de loi.

Cela dit, nous travaillons avec empressement et rapidité pour créer ce fonds dès que possible. Avez-vous d'autres questions à ce sujet?

Le sénateur Loffreda : Je m'intéresse davantage à la structure permanente. Je comprends que le Parlement doit établir une structure permanente pour ce que nous examinons actuellement. Ma question porte davantage sur les dirigeants, la structure de l'entreprise et la stratégie en cours d'élaboration, car j'aimerais clarifier la situation pour nous tous et connaître le calendrier, le cas échéant.

Mme David : Très bien. À cet égard, j'aimerais à nouveau souligner l'urgence de la situation. Nous avons évidemment de nombreuses étapes à franchir. La prochaine serait l'adoption d'une loi visant à établir une structure permanente.

Also, while we're in this interim phase, work is continuing. We're continuing to work in order to already take the steps necessary to set up that permanent structure — we're doing the groundwork and starting to work on recruitment, on how we can leverage the resources in order to have a very good running start at the permanent structure once that legislation is in place.

In terms of your second question, on which technologies or which types of projects would be within the scope of the Canada Growth Fund, again turning to the technical background, there are certain areas that are within the strategic objectives. These both have to do with Canada's climate goals, but also its economic goals.

It's not only clean technology companies and projects, but it's also things like critical minerals that are part of, for example, net-zero value chains to make batteries or things like that, and also certain things like clean fuel such as hydrogen or sustainable aviation fuels.

Senator Loffreda: I have another question. Thank you very much on that.

I had a question on the Bretton Woods and Related Agreements Act. We had some discussion around the table and some concern from the senators. It does specify the maximum financial assistance in respect of any particular foreign state under paragraph 8.3(5)(a) is to be changed to \$7 billion Canadian. The maximum financial assistance in respect of all foreign states under paragraph 8.3(5)(b) is to be changed to \$14 billion Canadian.

Given the geopolitical situation, is there any data, analysis or projections you can share that were made to arrive at these amounts? We do know, since 2022, Canada has provided \$2 billion to Ukraine in financial assistance. Any other relevant information you can add to reassure us that these amounts have been determined with some projections, forecasts and analysis, and why they are what they are?

Ms. Clark: Thank you, senator.

As previously noted, the increase really has to do with bringing us back in line with the inflationary growth, since the limits were first introduced in 1998. We have not updated the limits since that time.

Bringing it forward, we looked at the recent assistance that has been provided, as you highlighted, senator. We assessed that it

De plus, pendant que nous sommes dans cette phase intérimaire, le travail se poursuit. Nous continuons de travailler, afin de prendre les mesures nécessaires à la mise en place de cette structure permanente. Nous établissons les bases et commençons à travailler sur le recrutement, sur la façon de tirer parti des ressources afin de prendre un très bon départ relativement à la structure permanente une fois que la loi aura été créée.

Pour ce qui est de votre deuxième question, à savoir quelles technologies ou quels types de projets relèveraient du Fonds de croissance du Canada, j'en reviens encore une fois au contexte technique. Certains domaines relèvent des objectifs stratégiques. Ceux-ci sont liés aux objectifs climatiques du Canada, mais aussi à ses objectifs économiques.

Il ne s'agit pas seulement d'entreprises et de projets de technologies propres, mais aussi d'éléments comme les minéraux critiques qui font partie, par exemple, des chaînes de valeur carboneutres pour la fabrication de batteries ou d'autres choses de ce genre, ainsi que de certains éléments comme les carburants propres, dont l'hydrogène ou les carburants d'aviation durables.

Le sénateur Loffreda : J'ai une autre question. Je vous remercie.

J'ai une question sur la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Nous avons eu quelques discussions autour de la table et nous avons entendu quelques inquiétudes de la part des sénateurs. Le projet de loi précise que l'aide financière maximale accordée à un État étranger donné en vertu de l'alinéa 8.3(5)a) doit être portée à 7 milliards de dollars canadiens. L'aide financière maximale pouvant être octroyée à tous les États étrangers, en vertu de l'alinéa 8.3(5)b), doit être portée à 14 milliards de dollars canadiens.

Compte tenu de la situation géopolitique, pouvez-vous nous communiquer les données, les analyses ou les projections qui ont été faites pour établir ces montants? Nous savons que, depuis 2022, le Canada a fourni une aide financière de 2 milliards de dollars à l'Ukraine. Pouvez-vous ajouter d'autres renseignements pertinents pour nous rassurer sur le fait que ces montants ont été établis sur la base de certaines projections, prévisions et analyses, et nous expliquer pourquoi ces montants ont été fixés à ce niveau?

Mme Clark : Merci, sénateur.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'augmentation a pour but de nous aligner avec le niveau de la croissance inflationniste enregistrée depuis l'introduction des limites en 1998. Nous n'avons pas actualisé les limites depuis cette date.

Nous avons examiné l'aide qui a été fournie récemment, comme vous l'avez souligné, sénateur. Nous avons estimé qu'il

was likely time to update these limits. Again, this is aligned with inflation and roughly a doubling of assistance.

I should further note that the increase doesn't immediately confer a benefit for any one individual country. There is a process by which this financial assistance would be provided to a country. There is no direct or immediate fiscal impact.

Senator Loffreda: So it is strictly inflation driven and not with respect to future needs. It's not that the future needs have been looked at or projected, and saying here is what we need and here is what we want you to legislate? It's strictly on inflation and, as you said, it hasn't been increased for 25 years?

Ms. Clark: Correct, senator.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator Marshall: Thank you. I have a point of clarification.

The last briefing we had was on Division 2 of Part 4. Are we going to be briefed on Division 3, 4 and 5 of Part 4?

For example, we haven't had anybody explain to us about the framework agreement on First Nations land management.

Are we finished with Part 4? Are we going to get additional briefings or did I miss something?

Senator Moncion: On the agenda, we were supposed to see all five.

Senator Marshall: Yes, but nobody's mentioned it.

Senator Moncion: But Social Affairs was there, and there is another one.

Senator Marshall: I had questions about Canada's student loans.

Senator Moncion: Same here.

Senator Marshall: But nobody briefed us on it.

Senator Moncion: These are two parts that we haven't seen. The officials are there.

The Chair: To the officials, we have other questions on other parts. Can you answer those questions, if we bring that to your attention? Or you can ask someone from the department to answer the questions in writing.

était probablement temps d'actualiser ces limites. Encore une fois, ces montants correspondent à l'inflation et à un doublement approximatif de l'aide.

Je dois également souligner que l'augmentation ne confère pas immédiatement un avantage à un pays en particulier. Il existe un processus en vertu duquel cette aide financière serait fournie à un pays. Il n'y a pas d'incidence fiscale directe ou immédiate.

Le sénateur Loffreda : L'augmentation est donc liée uniquement à l'inflation et non aux besoins futurs. On n'a donc pas examiné les besoins futurs ou fait des prévisions à ce sujet et dit voici ce dont on a besoin et voici ce que l'on veut voir dans la loi. L'augmentation est liée strictement à l'inflation et, comme vous l'avez mentionné, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 25 ans.

Mme Clark : C'est exact, sénateur.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie. J'aimerais avoir une précision.

Les dernières informations que nous avons eues ont porté sur la section 2 de la partie 4. Allons-nous avoir des informations sur les sections 3, 4 et 5 de la partie 4?

À titre d'exemple, personne ne nous a parlé de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations.

En avons-nous terminé avec la partie 4? Allons-nous avoir d'autres informations ou ai-je raté quelque chose?

La sénatrice Moncion : Les cinq éléments étaient à l'ordre du jour.

La sénatrice Marshall : Oui, mais personne n'en a parlé.

La sénatrice Moncion : Il y avait les affaires sociales, et il y en a un autre.

La sénatrice Marshall : J'avais des questions au sujet des prêts fédéraux aux étudiants.

La sénatrice Moncion : Moi aussi.

La sénatrice Marshall : Personne n'en a parlé toutefois.

La sénatrice Moncion : Ce sont deux parties que nous n'avons pas examinées, et les fonctionnaires sont ici.

Le président : Je m'adresse aux représentants des ministères. Nous avons d'autres questions sur d'autres parties. Pouvez-vous répondre à ces questions, ou pouvez-vous demander à quelqu'un au sein de votre ministère d'y répondre par écrit?

Ms. Hetherington: I am here from the Department of Employment and Social Development Canada program policy for the Canada Student Financial Assistance Program, so for Division 5 of Part 4 in the amendments to the Canada Student Loans Act, the Canada Student Financial Assistance Act and the Apprentice Loans Act.

Senator Marshall: The issue for me is I realized one of my colleagues — maybe it was Senator Pate, I can't remember — did ask a question on the Canada Student Loans Act.

The format of the meeting is that the official from the department would give us a brief overview and then that would precipitate questions.

I did have questions on Canada student loans, but more important was Division 3 of Part 4, Division 4 of Part 4 and Division 5 of Part 4.

The framework agreement on First Nations land management, nobody's briefed us on that. I had some questions. I read the legislation. I just don't understand it. I thought there was going to be somebody here to brief us on that. I thought there would be somebody to brief us on Canada student loans. It seems like the last briefing was Ms. Clark on Division 2 of Part 4, and then we didn't get briefed on the rest of it.

I can ask my question on Canada student loans because it's fairly straightforward. But the First Nations land management act, the framework, I have no idea what that's about at all.

The Canada Student Loans Act, I am wondering why is this split over five years? Why isn't that interest written off next year in 2023-24? Why is this spread over five years?

The Chair: Senator Marshall, this is Part 5?

We've had some presentations.

Senator Marshall: She didn't present.

Ms. Hetherington: I wonder if you would like me to respond to the question about why it's not entirely written off, so why are we spreading the cost out over five years?

Senator Marshall: Why is that spread out over five years, yes.

Ms. Hetherington: Basically, it's spread out because it's the annual cost to the government of removing the interest based on a calculation of what the loans would have accrued in interest

Mme Hetherington : Je travaille au ministère d'Emploi et Développement social Canada pour le Programme canadien d'aide financière aux étudiants, alors je peux vous parler de la section 5 de la partie 4 et des modifications à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et à la Loi sur les prêts aux apprentis.

La sénatrice Marshall : Une de mes collègues — peut-être la sénatrice Pate, mais je ne m'en souviens pas exactement — a posé une question au sujet de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

La formule de la réunion veut que le représentant du ministère nous fasse un résumé, et qu'à partir de cela, nous lui posions des questions.

J'avais des questions au sujet des prêts fédéraux aux étudiants, mais le plus important était la section 3 de la partie 4, la section 4 de la partie 4 et la section 5 de la partie 4.

Personne ne nous a fourni de l'information sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. J'avais des questions à ce sujet. J'ai lu la loi, mais je ne comprends pas. Je pensais que nous aurions quelqu'un ici pour nous fournir de l'information à ce sujet. Je pensais que quelqu'un nous renseignerait sur les prêts fédéraux aux étudiants. Il semble que Mme Clark ait été la dernière à nous fournir de l'information sur la section 2 de la partie 4, puis plus rien par la suite.

Je peux poser ma question au sujet des prêts fédéraux aux étudiants, car elle est assez simple. Toutefois, pour ce qui est de la Loi concernant l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, je n'ai aucune idée de ce dont il s'agit.

Au sujet de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, je me demandais pourquoi cela est réparti sur cinq ans? Pourquoi les intérêts ne sont-ils pas éliminés l'an prochain, en 2023-2024? Pourquoi est-ce échelonné sur cinq ans?

Le président : Sénatrice Marshall, s'agit-il de la partie 5?

Nous avons eu des exposés.

La sénatrice Marshall : Elle n'a pas fait d'exposé.

Mme Hetherington : Me permettriez-vous de répondre à la question de savoir pourquoi ce n'est pas éliminé entièrement, mais plutôt réparti sur cinq ans?

La sénatrice Marshall : Je veux savoir pourquoi c'est réparti sur cinq ans, oui.

Mme Hetherington : Le montant est réparti, essentiellement, parce qu'il s'agit du coût annuel pour le gouvernement de l'élimination des intérêts. Le calcul se fait en se basant sur

over the next few years. It is a reflection of the cost that the federal government will not be receiving from permanently waiving interest.

Senator Marshall: Is that cost going to be recognized into eternity or is it going to be just for those five years?

Ms. Hetherington: We do have an ongoing cost which is here. Right now, the investment is \$2.7 billion over five years. Then there is an ongoing cost of \$556.3 million per year ongoing.

The Chair: Senator Marshall and Senator Moncion, if you want to ask questions of the officials that did make representation here, we know that the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples will report back on December 5 before National Finance Committee consideration.

That said, the officials that we have here have the responsibility to answer our questions. If they cannot answer a question, the National Finance Committee will ask them to direct it to the proper officials so that we can have it in writing.

On this, Senator Marshall, do you have any other questions?

Senator Marshall: No. I'll do some research, and I will bring my questions to someone when they appear.

[Translation]

Senator Moncion: I have a logistical question. According to the agenda we received, we were to address Part 2 of the bill at today's meeting.

The Chair: We are looking at Parts 2, 3 and 4.

Senator Moncion: Yes, Parts 2, 3 and 4; Part 4 is split up into five divisions and the third one has been referred to APPA.

The Chair: That's right.

Senator Moncion: We were briefed on Parts 1 and 2 and subsections A and B in Division 3 of Part 4. However, we have not been briefed on Divisions 4 and 5. The briefing on Division 4 deals with the Government Employees Compensation Act and Division 5 is about student loans. Those are the two briefings we have not had. I believe the representatives are here to talk about those two divisions. We had no further questions on the portions we saw, but with respect to the representatives we haven't heard from yet, if they are here, we'd like to hear from them and then be able to ask them questions. I believe they are present.

The Chair: You're absolutely right.

les intérêts qui auraient été accumulés sur les prêts au cours des années suivantes. Cela reflète le montant que le gouvernement fédéral ne recevra pas en éliminant les intérêts de façon permanente.

La sénatrice Marshall : Est-ce pour toujours ou seulement pendant ces cinq ans?

Mme Hetherington : Nous avons un coût permanent. On parle actuellement d'un coût de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, et ensuite d'un coût permanent de 556,3 millions de dollars par année.

Le président : Sénatrice Marshall et sénatrice Moncion, si vous voulez poser des questions aux représentants des ministères qui ont présenté des observations ici, vous pouvez le faire, mais nous savons que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones fera rapport le 5 décembre.

Cela dit, les représentants des ministères qui sont ici ont la responsabilité de répondre à nos questions. S'ils ne peuvent pas y répondre, le comité leur demandera de les soumettre aux bonnes personnes afin que nous puissions obtenir une réponse par écrit.

Cela dit, sénatrice Marshall, avez-vous d'autres questions?

La sénatrice Marshall : Non. Je vais faire des recherches et poser mes questions à ceux qui comparaitront.

[Français]

La sénatrice Moncion : J'ai une question d'ordre logistique. La réunion d'aujourd'hui, selon l'ordre du jour qu'on a reçu, devait traiter de la deuxième partie du projet de loi.

Le président : Il s'agit des parties 2, 3 et 4.

La sénatrice Moncion : Oui, les parties 2, 3 et 4; la partie 4 est divisée en cinq sections et la troisième a été renvoyée à APPA.

Le président : C'est exact.

La sénatrice Moncion : On a eu des breffages sur les parties 1 et 2 et sur les sous-sections A et B de la section 3 de la partie 4. Cependant, on n'a pas eu le breffage sur les sections 4 et 5. Le breffage sur la section 4 traite de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État et la section 5 traite des prêts étudiants. Ce sont les deux breffages qu'on n'a pas eus. Je pense que les représentants sont là pour nous parler de ces deux sections. Nous n'avions pas d'autres questions sur les portions qu'on a vues, mais quant aux représentants qu'on n'a pas encore entendus, s'ils sont là, on aimerait les entendre pour ensuite pouvoir leur poser des questions. Je crois qu'ils sont présents.

Le président : Vous avez totalement raison.

Senator Moncion: Can we hear from those two individuals so they can do their briefing?

The Chair: Ms. David, we haven't been briefed on Divisions 4 and 5. Could someone around you answer these questions on the briefing at this time? We were not briefed.

Ms. David: Thank you for your question. With respect to Divisions 4 and 5, those are handled by some of my colleagues; I am dealing with Division 1.

The Chair: Who around you can answer questions about Divisions 4 and 5? Can anyone answer those questions? Ms. David, I'm listening.

Ms. David: Thank you, senator. I don't know who is responsible for Divisions 4 and 5. Is one of my colleagues online right now responsible for those divisions?

The Chair: I see that you have staff attending via video conference to answer any questions. As Senator Moncion has pointed out, we were not briefed on Divisions 4 and 5. Can someone answer these questions via video conference at this time?

[English]

Jason Wood, Executive Director, Space Exploration and Space Industry Policy, Canadian Space Agency: Mr. Chair, if I may. I am Jason Wood, Executive Director of Space Exploration Policy, Canadian Space Agency. I am in a position to speak to Division 4 of Part 4 of Bill C-32.

Ms. Hetherington: I'm Erin Hetherington, Director of Program Policy. I believe you've seen me a couple of times already.

I'm in a position to speak to Division 5 of Part 4, which is concerning permanent elimination of interest on Canada student loans.

Senator Moncion: Could they provide their briefing?

The Chair: If you could you provide the briefing first, then questions will come.

Mr. Wood: Mr. Chair, to clarify, would you like a presentation on Division 4 of Part 4, or Division 5 of Part 4?

The Chair: Both. This is what we're waiting for, and then you'll receive questions.

Mr. Wood: Thank you. I'll begin with Division 4 of Part 4.

La sénatrice Moncion : Peut-on entendre les deux personnes afin qu'elles fassent leur breffage?

Le président : Madame David, on n'a pas eu de breffage sur les sections 4 et 5. Présentement, quelqu'un dans votre entourage pourrait-il répondre à ces questions sur le breffage? Parce qu'on n'a pas eu le breffage.

Mme David : Merci de votre question. Pour les sections 4 et 5, ce sont certains de mes collègues; moi, je traite de la section 1.

Le président : Qui est présent autour de vous et peut répondre aux questions relatives aux sections 4 et 5? Quelqu'un peut-il répondre à ces questions? Madame David, je vous écoute.

Mme David : Merci, sénateur. Je ne sais pas qui est responsable des sections 4 et 5. Y a-t-il une ou un de mes collègues en ligne en ce moment qui serait responsable de ces parties?

Le président : Je vois que vous avez le personnel qui est présent par vidéoconférence pour répondre à toutes les questions. Comme cela a été signalé par la sénatrice Moncion, il n'y a pas eu de breffage sur les sections 4 et 5. En ce moment, quelqu'un peut-il répondre à ces questions par vidéoconférence?

[Traduction]

Jason Wood, directeur exécutif, Politique de l'exploration et de l'industrie spatiale, Agence spatiale canadienne : Monsieur le président, si je peux me permettre. Je m'appelle Jason Wood, directeur exécutif, Politique de l'exploration spatiale, à l'Agence spatiale canadienne. Je peux vous parler de la section 4 de la partie 4 du projet de loi C-32.

Mme Hetherington : Je m'appelle Erin Hetherington, directrice, Politiques du programme. Je pense que vous m'avez vue à quelques reprises déjà.

Je peux vous parler de la section 5 de la partie 4, qui porte sur l'élimination permanente des intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants.

La sénatrice Moncion : Peuvent-ils nous présenter leur exposé?

Le président : Si possible, présentez-nous votre exposé et les questions viendront ensuite.

M. Wood : Monsieur le président, souhaitez-vous un exposé sur la section 4 de la partie 4, ou sur la section 5 de la partie 4?

Le président : Des exposés sur les deux. C'est ce que nous attendons, et nous passerons ensuite aux questions.

M. Wood : Je vous remercie. Je vais commencer par la section 4 de la partie 4.

As I mentioned, I am Jason Wood, Executive Director of Space Exploration Policy at the Canadian Space Agency. I am also joined by colleagues from the Labour Program at Employment and Social Development Canada.

In 2020, Canada signed a treaty with the United States to enable Canada's participation in the Lunar Gateway, which is a small space station that will orbit the moon. Canada's contribution to this partnership includes Canadarm3, a cutting-edge, smart robotic system which will contribute an estimated \$71 million annually to Canada's GDP, and create and maintain 630 high-quality jobs for Canadians over a 12-year period.

Implementing legislation is required for Canada to fulfill its legal obligations under the treaty. The majority of the required legislation was enacted through Budget Implementation Act, 2022, No. 1, under Division 18 of Part 5.

There's one item that remains to be implemented, which is Division 4 of Part 4 of this bill, which amends the Government Employees Compensation Act to implement the cross-waiver of liability contained within the treaty.

Thank you, Mr. Chair.

Ms. Hetherington: Again, I'm Erin Hetherington, from Employment and Social Development Canada. I'm here to talk to you about Division 5 of Part 4, which is to amend the Canada Student Loans Act, the Canada Student Financial Assistance Act and the Apprenticeship Loans Act to permanently eliminate the accrual of interest on Canada student loans and Canada apprenticeship loans starting April 1, 2023.

The purpose behind this measure is to provide relief to borrowers who are experiencing long-term affordability pressures and to help recent post-secondary education graduates better manage their student and apprenticeship loan repayments. This initiative is to build on the two-year interest waiver that was implemented prior to this and that is set to expire on March 31, 2023.

Thank you.

Senator Marshall: I only have one question now. Mr. Wood, is there any funding requirement for that part of the bill? Is there a cost associated with that?

Mr. Wood: No. All of the funding for Canada's contribution to the Lunar Gateway has been previously provided. This is simply legislation to enable us to meet our requirements under the treaty.

Senator Marshall: To provide the authority.

Comme je l'ai mentionné, je m'appelle Jason Wood, directeur exécutif, Politique de l'exploration et de l'industrie spatiale. Je suis accompagné de mes collègues du Programme du travail à l'Emploi et Développement social Canada.

En 2020, le Canada a signé un traité avec les États-Unis pour permettre au Canada de participer à la station lunaire Gateway, une petite station spatiale qui sera en orbite autour de la lune. La contribution du Canada à ce partenariat sera notamment le Canadarm3, un système robotique intelligent à la fine pointe de la technologie qui fera croître le PIB du Canada d'un montant prévu de 71 millions de dollars par année, et créera et maintiendra 630 emplois de haute qualité pour les Canadiens sur une période de 12 ans.

La mesure législative est nécessaire pour que le Canada respecte ses obligations légales en vertu du traité. La majorité des mesures législatives requises ont été adoptées dans le cadre de la Loi n^o 1 d'exécution du budget, à la section 18 de la partie 5.

Il reste un élément à mettre en œuvre, et c'est la section 4 de la partie 4 du projet de loi, qui modifie la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État afin d'appliquer la renonciation mutuelle à recours en matière de responsabilité prévue dans le traité.

Je vous remercie, monsieur le président.

Mme Hetherington : Encore une fois, je m'appelle Erin Hetherington, d'Emploi et Développement social Canada. Je suis ici pour vous parler de la section 5 de la partie 4, qui vise à modifier la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les prêts aux apprentis afin d'éliminer de façon permanente l'accumulation des intérêts sur les prêts aux étudiants et les prêts aux apprentis à partir du 1^{er} avril 2023.

L'objectif de cette mesure est d'aider les emprunteurs qui subissent des pressions liées à l'abordabilité à long terme et ceux qui viennent de terminer leurs études postsecondaires à mieux gérer le remboursement de leurs prêts pour étudiants ou pour apprentis. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la dispense d'intérêts de deux ans déjà en place et qui doit venir à échéance le 31 mars 2023.

Je vous remercie.

La sénatrice Marshall : J'ai seulement une question. Monsieur Wood, est-ce que des fonds sont nécessaires pour cette partie du projet de loi? Y a-t-il un coût qui y est associé?

M. Wood : Non. Tout le financement associé à la contribution du Canada pour la station lunaire Gateway a déjà été accordé. Il s'agit simplement d'une mesure législative pour satisfaire à nos obligations en vertu du traité.

La sénatrice Marshall : Soit l'autorisation de procéder.

Mr. Wood: Correct.

Senator Marshall: Thank you.

[*Translation*]

Senator Moncion: In this legislation, you talk about dependents in the event of a civil liability action against other partners under the Civil Lunar Gateway Agreement. Can you explain which employees will be affected by this change and the scope of this amendment, and the financial impact this will have on the government?

[*English*]

Mr. Wood: Thank you for the question. I'll provide a brief response. My colleagues from the Labour Program may also want to add to my response.

To be clear, this proposed legislation doesn't change the rights of individuals. It really underscores that the Government of Canada will not seek to make claims against another government with respect to any issues of liability related to participation in the Lunar Gateway. Any rights that government employees have under this act will not be altered. It actually changes the ability of the government to seek compensation from a foreign government in relation to the Lunar Gateway.

In terms of potential financial impacts on the government, I can say that there is no precedent for this having to be implemented. You will note, in the current legislation, there is a provision in relation to the International Space Station. We are taking an identical approach to the Lunar Gateway, but this provision has never had to be applied in relation to the International Space Station. I don't have any precedent to speak of.

Senator Moncion: It just means that if anything happens to any Canadians working on the space station, they will be covered by Canadian government. There's no liability for Canada towards other countries and vice versa?

Mr. Wood: Yes, in simple terms — and, again, my labour colleagues may want to elaborate — Canadians will have the opportunity to seek compensation from a foreign state directly, or they can seek compensation under this act from the Government of Canada. Normally, the government would then be able to seek compensation from that foreign state, but this legislation is saying that, in that case, Canada won't seek compensation.

Senator Moncion: Thank you.

M. Wood : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Dans cette législation, vous parlez des personnes à charge dans le cadre d'action en responsabilité civile contre d'autres partenaires en vertu de l'Accord sur la station lunaire civile Gateway. Pouvez-vous expliquer quels employés seront touchés par ce changement et la portée de cette modification, et les répercussions financières que cela aura sur l'État?

[*Traduction*]

M. Wood : Je vous remercie de la question. Je vais répondre brièvement et mes collègues du Programme du travail voudront peut-être ajouter quelque chose à ma réponse.

Pour le dire clairement, la mesure législative proposée ne change rien aux droits des personnes. Elle confirme que le gouvernement du Canada n'intentera pas de poursuites contre un autre gouvernement sur des questions de responsabilité liées à sa participation à la station lunaire Gateway. Les droits que les employés du gouvernement ont en vertu de cette loi ne seront pas modifiés. Ce que cela change, c'est la capacité du gouvernement de réclamer une indemnisation à un gouvernement étranger en lien avec la station lunaire Gateway.

En ce qui concerne les répercussions financières potentielles pour le gouvernement, je peux dire qu'il n'y a pas de précédent. Vous noterez, dans la loi actuelle, qu'il y a une disposition concernant la Station spatiale internationale. Nous adoptons une approche identique pour la station lunaire Gateway, mais la disposition n'a jamais eu à être appliquée dans le cas de la Station spatiale internationale. Il n'y a pas de précédent dont je pourrais vous parler.

La sénatrice Moncion : Cela veut dire que si quelque chose arrive à un Canadien qui travaille à la station spatiale, le gouvernement canadien en sera responsable. Toutefois, le Canada n'a pas de responsabilité à l'égard des autres pays, et vice versa?

M. Wood : Oui, et pour le dire simplement — et, encore une fois, mes collègues du Programme du travail voudront peut-être ajouter quelque chose — les Canadiens pourront demander une indemnisation à un État étranger directement ou, en vertu de cette loi, au gouvernement du Canada. Normalement, le gouvernement pourrait alors demander à être indemnisé par cet État étranger, mais cette mesure législative prévoit que, dans ce cas, le Canada ne le fera pas.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie.

Senator Loffreda: I have another question. Thank you. Division 4 has been well covered with the questions by Senator Moncion and Senator Marshall, but why was it required at this point in time? What went into getting this legislation approved at this point in time? The necessity for it?

Mr. Wood: Well, really, all of the elements with respect to negotiating our contribution to the Lunar Gateway have been completed. Again, in terms of the \$71 million per year in GDP contribution and the 630 jobs, all of that is ready to go. But we have these legal obligations under the treaty, so in order to fulfill those obligations, we need to bring this legislation into place. This is the last piece of the puzzle, if you will, in order for us to affirm our participation and continue in our collaboration with the United States.

Senator Loffreda: It's the concluding feature required at this point in time to conclude the agreement?

Mr. Wood: It is.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: I have a question to ask as chair, with the indulgence of all senators. I'm somewhat sensitive to it, being the son of a single mother, born on welfare, I know how important student loans are. My question is to the officials. Canada student loans are not available to students in Quebec, the Northwest Territories and Nunavut.

If Division 5 of Part 4 of Bill C-32 were to become law, would the Government of Canada take any actions aimed at securing similar support for borrowers in these jurisdictions?

Ms. Hetherington: Thank you for the question. You're correct. The three jurisdictions that do not participate in our program are the Northwest Territories, Nunavut and Quebec. We do, however, have alternative payments set out in our legislation that provide alternate payments in these jurisdictions in place of the program. That process is determined every year for the year that has passed. What is required there is a demonstration on behalf of the jurisdictions that their measures have substantially the same effect as measures in the Canada Student Financial Assistance Program. There are a formula and a process for that. The program has undergone quite a few changes in the past year. All the new measures have been considered in the past when looking at alternate payment calculations. As long as the procedure is followed and all the information is given, I am sure that all factors will be considered when determining that formula. It is a legal process with a legal formula, and it's determined by the Minister of Employment and Social Development Canada on a yearly basis.

Le sénateur Loffreda : J'ai une autre question. Je vous remercie. Les questions de la sénatrice Moncion et de la sénatrice Marshall ont bien couvert la section 4, mais pourquoi est-il nécessaire d'approuver cela à ce moment-ci, maintenant?

M. Wood : Eh bien, tous les éléments négociés pour notre contribution à la station lunaire sont en place. Encore une fois, pour ce qui est des 71 millions de dollars par année au PIB et des 630 emplois, tout cela est prêt. Toutefois, nous avons ces obligations légales en vertu du traité, et pour y satisfaire, nous devons adopter cette mesure législative. C'est la dernière pièce du casse-tête, si on veut, pour confirmer notre participation et poursuivre notre collaboration avec les États-Unis.

Le sénateur Loffreda : C'est le point final requis à ce moment-ci pour conclure l'accord?

M. Wood : Oui, en effet.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

Le président : J'ai une question en tant que président, si tous les sénateurs sont d'accord. Je suis sensible à cette question, étant le fils d'une mère célibataire qui vivait de l'aide sociale quand je suis né, alors je sais à quel point les prêts pour les étudiants sont importants. Ma question s'adresse aux représentants du ministère. Les étudiants au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut n'ont pas accès aux prêts fédéraux pour les étudiants.

Si la section 5 de la partie 4 du projet de loi C-32 devait devenir loi, le gouvernement du Canada prendrait-il des mesures pour garantir que les emprunteurs dans cette province et ces territoires profiteront de la même aide?

Mme Hetherington : Je vous remercie de la question. Vous avez raison. Les trois administrations qui ne participent pas à notre programme sont les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Québec. Nous avons, toutefois, des paiements compensatoires de prévus dans la loi pour elles, qui sont déterminés annuellement pour l'année écoulée. Pour les obtenir, elles doivent démontrer que les mesures qu'elles ont prises produisent sensiblement le même effet que celles du Programme canadien de prêts aux étudiants. Il existe une formule et une procédure à cette fin. Des modifications ont été apportées au programme au cours de la dernière année. Toutes les nouvelles mesures ont été examinées. Tant que la procédure est suivie et que toute l'information est fournie, je suis certaine que tous les facteurs seront pris en considération pour établir la formule. Il s'agit d'une procédure légale et d'une formule légale, et le tout est établi par le ministre de l'Emploi et du Développement social Canada chaque année.

The Chair: To the officials of the Department of Finance, thank you very much for answering our questions. Your comments and answers will enable our National Finance Committee to again reference our four principles or common denominators — it's about transparency, accountability, reliability and predictability.

Before adjourning the meeting, honourable senators, the sponsor of this bill, Senator Loffreda, has another question, and we will conclude with that.

Senator Loffreda: I have a final question with respect to student loans. Thank you for giving us the briefing on Division 4 and Division 5. We've covered everything we had to cover today.

On Division 5, with respect to the bill that would eliminate the interest accruing on the student and apprentice loans as of April 1, 2023, with the lenders' lost interest — that's important to note, the income covered by the federal government — what stakeholders have been consulted on that? Would it affect future student loans? Are banks and lenders totally comfortable with that process? Do you have any data or analysis with respect to that measure, which obviously is welcome? We have to help our students, but we don't want to affect the future loans being made to those same students. We want our stakeholders to be totally satisfied. Would you have any data, analysis or any relevant information on that?

Ms. Hetherington: Absolutely. The loans that are issued through the program are direct loans. As far as lenders go, there are some remaining loans with the banks, but they have not been part of the program for quite some time. As far as stakeholders, we have been able to receive some feedback from them. We do have a consultative body of our participating jurisdictions, as well as non-participating jurisdictions who are observers in that body. The reception to the change has so far been positive. In fact, we're actually aligning with six of the participating provinces which already do not charge interest on the provincial portion of the loans. That would be British Columbia, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island.

I also know that many of our student stakeholders have expressed support for this measure. We've received that feedback both through our stakeholder advisory group as well as feedback from stakeholder groups following the announcement in the Fall Economic Statement that this was going forward.

Senator Loffreda: Thank you.

Le président : Je remercie les représentants du ministère des Finances d'avoir répondu à nos questions. Vos observations et réponses vont permettre au Comité des finances nationales de réaffirmer ses quatre principes fondamentaux : la transparence, la reddition de comptes, la prévisibilité et la fiabilité.

Avant de lever la séance, honorables sénateurs, le parrain du projet de loi, le sénateur Loffreda, a une autre question, qui va clore le débat.

Le sénateur Loffreda : J'ai une dernière question au sujet des prêts aux étudiants. Je vous remercie de l'information que vous nous avez donnée au sujet de la section 4 et la section 5. Nous avons couvert tous les points que nous avions à couvrir aujourd'hui.

Au sujet de la section 5, et de la mesure qui vise à éliminer l'accumulation des intérêts sur les prêts aux étudiants et aux apprentis à partir du 1^{er} avril 2023, au sujet des pertes d'intérêts pour les prêteurs — c'est important de le noter, les revenus qui seront assumés par le gouvernement fédéral —, quels intervenants ont été consultés à ce sujet? Y aura-t-il des répercussions sur les futurs prêts pour les étudiants? Les banques et les prêteurs sont-ils parfaitement à l'aise avec ce processus? Avez-vous des données ou des analyses au sujet de cette mesure, qui est, de toute évidence, la bienvenue? Nous devons aider les étudiants, mais nous ne voulons pas nuire aux futurs prêts qui leur seront accordés. Nous voulons que les intervenants soient entièrement satisfaits. Auriez-vous des données, des analyses ou toute information pertinente à ce sujet?

Mme Hetherington : Oui, bien sûr. Les prêts qui sont accordés dans le cadre du programme sont des prêts directs. Pour ce qui est des prêteurs, il reste encore des prêts auprès des banques, mais elles ne participent pas au programme depuis un bout de temps. Pour ce qui est des intervenants, nous avons pu recevoir de la rétroaction de leur part. Nous avons un groupe consultatif où sont représentées les administrations participantes, de même que les non-participantes qui ont un rôle d'observateur. Le changement a, jusqu'à maintenant, été bien reçu. En fait, nous emboîtons le pas à six des provinces participantes qui ne perçoivent déjà pas les intérêts sur la partie des prêts qu'elles assument. Il s'agit de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je sais aussi que beaucoup de nos intervenants étudiants sont en faveur de cette mesure. La rétroaction nous est venue tant du groupe consultatif des intervenants que d'autres groupes d'intervenants à la suite de l'annonce de cette mesure dans l'énoncé économique de l'automne.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

[*Translation*]

The Chair: Before adjourning the meeting, I'd like to remind witnesses to kindly submit their responses in writing to the clerk before end of day on Tuesday, November 29, 2022.

[*English*]

I would also inform honourable senators that our next meeting will be held tomorrow, Wednesday, November 23, at 6:45 to continue our study on the subject matter of Bill C-32.

Before adjourning the meeting, again, on behalf of the senators of the National Finance Committee, I thank the entire support team of this committee, those in the forefront of the room, as well as those behind the scenes who are not visible. Thank you for your work which contributes enormously to our work as senators for Canadians.

On this, honourable senators, I now declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

[*Français*]

Le président : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux témoins de bien vouloir remettre leurs réponses par écrit à la greffière avant la fin de la journée du mardi 29 novembre 2022.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, notre prochaine réunion aura lieu demain, le mercredi 23 novembre, à 18 h 45, pour poursuivre l'étude de la teneur du projet de loi C-32.

Avant de lever la séance, encore une fois, au nom des sénateurs membres du Comité des finances nationales, je remercie toute l'équipe de soutien du comité, tant ceux qui sont dans la salle que ceux qui sont en coulisse et que nous ne voyons pas. Je les remercie de leur aide précieuse dans l'accomplissement du travail que nous faisons pour les Canadiens.

Sur ce, honorables sénateurs, la séance est levée.

(La séance est levée.)
